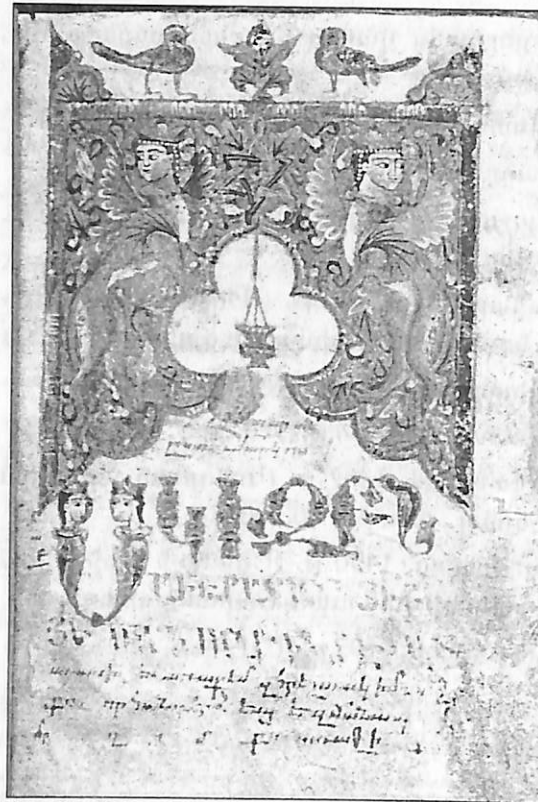
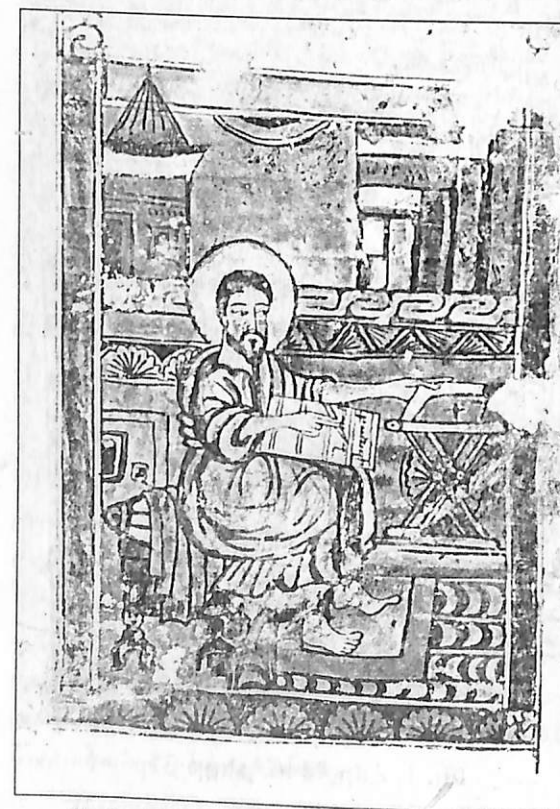




Ակ. 3, Հմր 5651, թերթ 52ա



Ակ. 4, Հմր 5651, թերթ 91ա

Ակ. 5, Հմր 6808, թերթ 1ր, Մատթեոս
աւետարանիչԱկ. 6, Հմր 6808, թերթ 116ր, Ղուկաս
աւետարանիչ

LES ARMÉNIENS EN CHYPRE À LA VEILLE, PENDANT ET AU LENDEMAIN DE LA CONQUÊTE OTTOMANE¹

Gérard Dédéyan

Les Arméniens sont présents en Chypre depuis la fin du VI^e siècle à la suite des campagnes du futur empereur byzantin Maurice contre les Perses, en Arménie méridionale. Une partie des habitants est transplantée en Chypre pour la mise en valeur agricole et la défense de l'île². Lorsque les empereurs de la dynastie macédonienne (en réalité d'ascendance arménienne) mettent en branle, aux dépens des Arabes, la Reconquête byzantine, ils installent en Crète (reconquise en 961) et très probablement en Chypre (comme le suggère la toponymie), à côté de «phratries» de Grecs, des «phratries» d'Arméniens³.

Sous la dynastie des Comnènes, les Arméniens sont d'abord – sous Jean II, en 1136-1137- déportés à Chypre, ensuite – sous Isaac Comnène, ci-devant gouverneur de Cilicie, puis empereur en Chypre/usurpateur (1185-1191) – recrutés pour la défense de Chypre, qu'ils assurent, à égalité de nombre avec les stratiotes grecs, lors de la

conquête de l'île par Richard Cœur de Lion (1191)⁴.

Au début du XIII^e siècle, les Arméniens, constituant une partie des parèques, semblent avoir un solide enracinement terrien⁵. La toponymie est révélatrice de l'implantation rurale (Arménochôri, Arminou). La mention dans les actes, de «vignes erminesques» suggère une spécialisation⁶. L'emprunt, pour le vocabulaire économique et sous la forme grecque *chanoutin* du mot arménien *khanout'* (d'origine syriaque), présent dans les actes et désignant soit une taverne, soit une boutique⁷, amène à parler des activités commerciales des Arméniens, qui seront présentées ultérieurement.

Les alliances matrimoniales entre les Lusignans et les souverains du royaume d'Arménie cilicienne (Lewon Ier, d'abord, les Hét'oumiens ensuite) sont favorables à la coopération politi-

⁴ Id. *ibid.*, p. 128-129.

⁵ Id., *ibid.*, p. 129.

⁶ *Le Livre des remembrances de la Secrète du royaume de Chypre (1468-1469)*, publié par Jean RICHARD avec la collaboration de Théodore PAPADOPOULLOS, Centre de Recherches scientifiques, Nicosie, 1983, p. 210 et n. 2 (plants venus d'Arménie? Mode particulier de culture?), 214, 215 (voir aussi PAGOURAN – pseudonyme de Vahan M. KIURKDJIAN – *L'île de Chypre* (en arménien), Nicosie, 1903, p. 51, n. 2, Frédéric MACLER, *Ile de Chypre. Notices de manuscrits arméniens*, Paris, 1923 – traduction résumée et commentaire de Pagouran, p. XXVIII, n. 1).

⁷ *Ibid.*, 159 et n. 3.

¹ Nous remercions le Cyprus Research Centre et la Congrégation Mékhitariste pour leur aide documentaire.

² Gérard DEDEYAN, «Les Arméniens à Chypre de la fin du XI^e siècle au début du XIII^e siècle», dans *Les Lusignans et l'Outre-Mer* (Actes du Colloque Poitiers-Lusignan, 20-24 octobre 1993), Poitiers, 1995, p. 122.

³ Id., *ibid.*

que, aux échanges économiques, à l'amélioration du statut des Arméniens résidant en Chypre¹. Les Arméniens, pour certains d'entre eux, s'intègrent à la noblesse franque, puisque l'on trouve des chevaliers arméniens². Dans l'armée, les Arméniens semblent constituer un corps autonome, puisqu'ils sont nommément mentionnés, par exemple lors de l'attaque génoise de 1369, où le chroniqueur Machéras les nomme à côté des Turcoples³. On verra leur rôle pour la garde de la porte de Paphos, à Nicosie. Au cours du XIV^e siècle, les attaques répétées des Mamelouks contre la Cilicie provoquent un flux migratoire vers Chypre. La politique latinisante de certains souverains ciliciens suscite parfois le repli de moines arméniens en Chypre, ce qui ne veut pas dire que le clergé arménien n'y soit pas soumis à de réelles pressions de la part de la hiérarchie latine (le concile de Florence devant, cependant, consacrer l'union)⁴. Les Arméniens possédaient, à Famagouste, à la fin du XIII^e siècle, trois églises: *Sourb Sargis* (Saint-Serge), *Sourb Varvarê* (Sainte Barba-

ra), *Sourb Astwatzatzin* (Sainte-Mère de Dieu)⁵ et un monastère, Sainte-Marie la Verte, fondé par de pauvres clercs arméniens que le pape Jean XXII prit sous sa protection⁶. Pour Nicosie, le nombre des églises, sous les Lusignans, prête à discussion: l'église *Sourb Astwatzatzin* est la même, nous le verrons, que l'église *Sourb Khatch* (Sainte-Croix). D'autres sont citées, comme la «petite église des Arméniens», par opposition à la cathédrale, *Sourb Khatch*⁷. On ignore si c'est à Kornikipos – qu'il faudrait identifier alors à Djilor – que doivent situées les églises *Sourb Khatch* et *Sourb Herechtakapet* (Saint-Archange), mentionnées précisément à Djilor⁸. Notons encore qu'à Bellapaïs, abbaye où se retira, au début du XIV^e siècle, Hét'oum, comte de Korykos, auteur de *La Fleur de l'histoire de la Terre d'Orient*, on aurait vu, sur le mur, une fresque (?) en partie effacée sur laquelle on discernait des lettres arméniennes⁹. L'Eglise arménienne était représentée en Chypre par deux évêchés, l'un à Famagouste, l'autre à Nicosie.

5 PAGOURAN, p. 51-52, n. 2, MACLER, p. 28, n.1.

6 Jean RICHARD, *La papauté et les missions d'Orient*, p. 199, n. 121, Nicholas COUREAS, «Non-Chalcedonians Christians on Latin Cyprus», in Michel BALARD, Benjamin Z. KEDAR, Jonathan RILEY-SMITH (dir.), *Dei Gesta per Francos. Etudes sur les croisades dédiées à Jean Richard*, Aldershot, 2001, p. 353. GRIVAUD, «Les minorités orientales», p. 45. Le célèbre unitaire Nersès Balianents y serait mort en 1361, id. *ibid.*, Angel NICOLAOU-KONNARI et Chris SCHABEL (dir.), *Cyprus. Society and Culture 1193-1374*, Leiden-Boston, 2005, p. 167.

7 Voir GRIVAUD, «Les minorités orientales», p. 46 et n. 20, et id., «Nicosie remodelée (1567), Contribution à la topographie de la ville médiévale», dans *Epèteris*, XIX, Nicosie, 1992, p. 286-287.

8 Id., «Les minorités orientales», p. 47, n. 29.

9 PAGOURAN, p. 51, n. 2, MACLER, p. XXVIII, n.1.

I) Chypre vénitienne (1489-1571): liens avec les élites laïques, persécutions religieuses

1) Un refuge pour la noblesse arménienne

a. Le repli depuis la Cilicie

Un témoin privilégié, le Bavarois Schiltberger, incorporé au service du sultan après la victoire de Bajazet (1396) sur la croisade occidentale, à Nikopolis, sur le Danube, puis passé au service de Tamerlan (et de ses successeurs), après la victoire d'Angora (1402), après avoir rapporté la chute du royaume d'Arménie cilicienne, affirme que «le royaume de Chypre, vu sa proximité, a beaucoup de nobles arméniens à sa cour»¹. Avant son retour en Bavière (1427), Schiltberger a fréquenté de nombreux Arméniens – dont il souligne leur sympathie pour les Allemands – qui l'ont sans doute renseigné². Le testament de Léon V de Lusignan, dernier roi d'Arménie (1374-1375), établi au couvent des Célestins de Paris, le 20 juillet 1392, indique que des membres de la cour royale de Sis, s'étaient repliés de Cilicie en Chypre: un legs est fait au bénéfice des «enfants d'iceluy Estienne, qui sont demeuran en Chypre ou en quelconque lieu qu'ils soient demeuran, au cas où Estienne chevalier, de la cité de Assis³ soit allé de vie à trépasement»⁴. Significativement, parmi les trois exécuteurs testa-

mentaires et fideicommissaires, on relève le nom de «maître Philippe Maisières chevalier et chancelier de Chypres», lequel devait être également enterré à l'église des Célestins⁵.

Précédé, au XIV^e siècle, de flux déjà importants, dus soit aux pressions de l'Eglise latine, soit aux expéditions dévastatrices des sultans mamelouks d'Egypte et de Syrie, le courant migratoire s'était, naturellement, intensifié après la chute du royaume (1375), particulièrement pour la noblesse, comme l'attestent deux sources probablement dignes de confiance, citées par le mekhitariste Léonce Alichan, mais pas explicitement identifiées par lui. Ce dernier évoquant le passage d'Arméniens outremer, voire pour certains jusqu'en Italie, cite d'abord un extrait d'un chroniqueur, pour l'année 1404: «Il y eut un grand rassemblement des Ciliciens autour du catholicos Karapet⁶, car, par suite de l'incursion de Ramazan et en raison d'autres guerres, ils souffraient de grands maux; aussi à la vue de la dévastation de leur pays et de la puissance croissante des infidèles, ils passèrent de l'autre côté de la mer, au nombre de 30.000 *toun* [maison, famille], citées par leurs noms: ainsi, le mardi, partit le *paron* [Baron] Karapet, petit-fils du roi Kostandin; le mercredi, partit le *paron* Aselpêk; ils étaient accompagnés de leurs prêtres, Hovhannês et Vahan, Grigor et Stépanos. Et il ne resta personne des *utôwutô* [grands] et des *h̄t̄h̄uā* [princes], ni des *paron* ou de la lignée royale, ni hommes ni femmes, ni

1 Claude MUTAFIAN, *Le royaume arménien de Cilicie. XII^e-XIV^e siècle*, Paris, 1993, p. 96.

2 Id., *ibid.*

3 Probablement Sis, capitale du royaume.

4 Victor LANGLOIS, *Le trésor des chartes d'Arménie ou cartulaire de la chancellerie royale des Roupeniens*, Venise, 1863, p. 208.

5 Id., *ibid.*, p. 210, n.2. Il s'agit de Philippe de Mézières, qui soutint le programme de croisade de Pierre Ier de Chypre.

6 Karapet Ier (1392-1404).

1 Sur tout ceci, voir, parmi les nombreuses publications de Nicholas COUREAS, «Lusignan Cyprus and Lesser Armenia. 1195-1375», dans *Epèteris* XXI, Centre de Recherche de Chypre, Nicosie, 1995, p. 33-66. L'ouvrage de Cl. MUTAFIAN, *L'Arménie du Levant. XI^e-XIV^e siècle*, 2 vol., Paris 2012 donne souvent des informations nouvelles sur la présence arménienne en Chypre.

2 PAGOURAN, *L'île de Chypre*, p. 56, MACLER, *Île de Chypre*, p. XXXI.

3 PAGOURAN, p. 56, Macler, p. XXX-XXXI. Gilles GRIVAUD, «Les minorités orientales à Chypre (époques médiévale et moderne)», dans *Chypre et la Méditerranée orientale, Travaux de la Maison de l'Orient*, 31, Lyon, 2000, p. 46.

4 Id., *ibid.*, p. 45-46. Pour une vue d'ensemble, Jean RICHARD, *La papauté et les missions d'Orient*, p. 265-267.

personne de sexe masculin ou féminin; tous partirent avec leurs familles et avec leur parentèle. Et après que les իշխան et les տեղավորներ furent partis, les pauvres et les indigents, restés sur place et privés de toute possibilité de s'enfuir, livrèrent Sis, le 6 juin¹.

Selon la chronique de Maghak'ia Depir (Malachie le Clerc), auteur du XVIII^e siècle², après la prise de Sis et la fin du royaume, sous l'année 1402, «se rassemblèrent les rejetons royaux, les իշխան et une bonne partie du peuple, qui montèrent dans des navires et partirent pour le *Frankastan*»³. Cette appellation vague de «pays des Francs» peut tout aussi bien concerner les îles de l'aire méditerranéenne (Chypre, certes, mais aussi Rhodes, voire la Crète) que les pays latins continentaux (à commencer par l'Italie, moins probablement les Etats latins de Grèce). L'indication des noms et des dates chez le premier chroniqueur – dont la mention du petit-fils du roi, Karapet, éveille la curiosité – suggère qu'il s'est inspiré d'une source sûre. Plus douteuse est la tradition – rapportée par le chroniqueur, d'après une autre source – selon laquelle le royaume prit fin en 1423-1424: «Kostandin règna 48 ans, au terme desquels, dit-on, il passa en Chypre, accompagné de nombreux իշխան, chacun avec ses տոհմական [les gens de sa maison]. C'est à cause d'une attaque du sultan d'Egypte, Muzaffar, qu'ils ne purent repousser, que 30.000 *toun* passèrent de l'autre de la mer, comme nous l'avons raconté plus

haut»⁴. Au-delà des discussions possibles sur les noms et la durée de règne des successeurs de Léon V, la date de 1423-1424 – plutôt que celle de 1402 – à savoir 48 ans après la capture de Léon V par le sultan mamelouk d'Egypte, peut être retenue pour cette émigration massive de Cilicie vers Chypre, même si le chiffre de 30.000 personnes semble utilisé de manière conventionnelle pour les plus importantes migrations arméniennes (dans les Balkans, au VI^e siècle, en Egypte, au XI^e).

La noblesse arménienne était encore présente en Chypre à la fin du XV^e siècle puisque, au lendemain de l'établissement de la domination directe de la République de Venise sur Chypre, le Sénat de la Sérénissime, par un acte (en latin) en date du 27 août 1489, ordonnait au premier gouverneur de l'île Agostino Barbarigo: «Tu feras en sorte que soient données aux Arméniens, en fonction du rang qui leur est reconnu, leurs pensions habituelles. Mais, à la place de ceux qui ont disparu pour un temps, tu ne mettras personne sans notre permission et notre ordre exprès»⁵. Il est possible que ce groupe nobiliaire arménien – si l'interprétation d'Alichan est exacte-, replié en Chypre, ait perduré jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

4 Id., *ibid.*, texte, p. 542. Ce passage n'est pas traduit par Alichan.

5 Ալիշան Ղ., Հայ-Վենետիկ, Venise-Saint-Lazare, 1896, p. 191 et n. 1. Cf. aussi Archag AĬBOYADJIAN, «La colonie arménienne de Chypre» (en arménien), dans Ամենուն տարեցոյց, Paris 1927, p. 217. Alichan traduit *deficiunt* («sont absents», «ont disparu») par «s'éloignent» ou «meurent».

b. La triple titulature des rois de Chypre

Plutôt que les projets de restauration du trône d'Arménie, nourris par Léon V, ses ambitions contribuèrent, sans doute, à fixer la noblesse arménienne émigrée en Chypre. A l'époque de l'agonie du royaume d'Arménie, le roi de Chypre Pierre Ier de Lusignan (1359-1369) qui réactiva l'idéal de croisade et opéra des débarquements spectaculaires sur les rives de la Méditerranée orientale (le point d'orgue fut l'occupation éphémère d'Alexandrie aux dépens des Mamelouks, en 1365), fut maître d'une portion du territoire cilicien: en effet, en 1359, les habitants de la place forte côtière de Korykos, pressés par les Mamelouks, s'étaient placés sous sa protection¹; en 1368, parcourant l'Europe en vue de susciter une nouvelle croisade, Pierre Ier apprit qu'une délégation de nobles arméniens lui proposait la couronne du royaume cilicien².

Selon Jean Dardel, le franciscain cordelier de la province de France (natif d'Etampes) devenu le chapelain et l'historiographe du dernier roi d'Arménie après leur rencontre au Caire, en 1377³, Léon V avait essayé, à la mort de Pierre II de Lusignan, en 1382, de faire valoir ses droits sur la couronne de Chypre: d'abord, de passage (en octobre-novembre 1382) à Chypre, il tenta d'obtenir

des Hospitaliers une descente sur l'île; puis, s'arrêtant à Venise (décembre 1382), il s'efforça de déterminer la Seigneurie à lui fournir des vaisseaux en vue d'une telle expédition⁴.

Après la chute du royaume d'Arménie, en 1375, la couronne de Léon V de Lusignan passa à son cousin issu de germain, Jacques Ier de Chypre (1382-1398), le titre de «roi de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie» étant désormais porté par tous les rois de Chypre⁵ qui, par ailleurs, restèrent maîtres de Korykos jusqu'en 1448, date à laquelle les Karamanides s'en emparèrent⁶. Epouse de Jacques II (1460-1473), la Vénitienne Catherine Cornaro lui succéda d'abord comme régente pour son fils Jacques III (1473-1474), ensuite, comme unique souveraine (1474-1489); elle fut poussée par la Sérénissime à lui céder l'île en 1489⁷. La sœur de Jacques II, Charlotte, détrônée par ce dernier en 1461, n'en continua pas moins à porter la titulature usitée depuis la fin du XIV^e siècle, comme l'atteste la mention, sur sa tombe à Venise, des trois couronnes⁸.

c. La cour du Raïs: Arméniens et autres chrétiens orientaux

Le *Livre des Assises des Bourgeois*, dont la paternité littéraire est attribuée à Godefroi de Bouillon, conquérant de Jérusalem (1099) et Avoué du Saint-

1 Claude MUTAFIAN, «Lusignan et les dynasties arméniennes (XIII^e-XV^e siècles)» dans *Anna di Cipro e Ludovico di Savoia e i rapporti con l'Oriente latino in eta medioevale e tardomedioevale, Atti del Convegno internazionale Château de Ripaille, Thonon-les-Bains, 15-17 giugno 1995* (A cura di Francesco De Caria, Donatella Taverno, Turin, 1997, p. 101.

2 Id., *ibid.*

3 *Recueil des Historiens des Croisades, Documents arméniens*, II, Paris, p. VII.

4 Id., *ibid.*, p. XV, p. 102.

5 Id., *ibid.*, p. 102.

6 T. Kh. HAKOBYAN et autres, *Dictionnaire des toponymes de l'Arménie et des territoires voisins* (en arménien), t. 3, Erevan, 1991, p. 217.

7 Id., *ibid.*, p. 102.

8 Id., *ibid.* Cf. aussi id., *Le royaume arménien*, p. 93: reproduction d'un acte de Charlotte (7 mars 1485) mentionnant la triple titulature et, entre autres figures héraldiques, le lion de Chypre et le lion d'Arménie.

1 Ալիշան Ղ., Սիսուան, Venise-Saint-Lazare, 1885, p. 542-543, *Sisouan ou l'Arméno-Cilicie* (trad.), Venise, Saint-Lazare, 1899, p. 261-262, qui ne suit pas toujours étroitement le texte original.

2 Ալիշան Ղ., Սիսուան, texte, p. 77, n. 1, trad., p. 81.

3 Id., *ibid.*, texte, p. 542, n. 3, trad., p. 81, n. 1.

Sépulcre (1099-1100), fut, en réalité, fixé dans la forme que nous connaissons par un compilateur anonyme du royaume latin de Jérusalem - résidant peut-être à Acre, au milieu du XIII^e siècle - et adopté par la Cour des Bourgeois, en Chypre, aussi bien pour la période des rois Lusignans que pour le siècle (1473-1571) de domination vénitienne. Bientôt traduit dans la langue de la population majoritaire, à savoir le grec chypriote (manuscrits de 1469 et de 1512, ce dernier présentant, en réalité, le texte le plus ancien) et en italien (version publiée à Venise en 1535), le *Livre des Assises des Bourgeois*, dans la version de 1512, comme dans celle de 1469, offre un fidèle reflet de la diversité ethnique et confessionnelle de Chypre médiévale: Latins, Grecs, «Syriens», Jacobites, Nestoriens, Juifs, Samaritains, musulmans, toutes ces catégories sont évoquées dans les diverses rubriques qui règlent leurs rapports, en particulier sur le plan commercial¹.

L'article 59 de la première version², 60 de la seconde³, plus largement que ne l'annonce le titre (qui fait référence seulement aux Grecs et aux Arméniens), évoque non seulement le cas des Grecs convoquant des Syriens (sans doute des Melkites), en précisant, pour chaque cas, que les témoins du plaignant, conformément au *Livre des Assises de Jérusalem*, doivent appartenir à

l'autre communauté. Dépassant son objet (à savoir les litiges entre les seuls Nestoriens et Jacobites), l'article 60 de la première version⁴, 61 de la seconde⁵, évoque, dans des termes similaires à ceux des articles précédents, le cas des Arméniens convoquant des Nestoriens à la Cour des Bourgeois.

L'article 291 des deux versions, concernant la forme du serment prêté par les représentants des différentes communautés, prend en compte, pour les chrétiens, les seuls Arméniens, Syriens et Grecs, qui doivent jurer sur la Croix et sur les Evangiles, chacun sur un exemplaire écrit dans la langue et avec l'alphabet de sa tradition culturelle⁶.

L'article 288 de la première version⁷, 287 de la seconde⁸, fait référence aux multiples problèmes (dettes dont les reconnaissances ont été perdues, location de maisons, montant des taxes à lever sur les produits importés par terre ou par mer) que doit régler le bailli de la place du marché (c'est-à-dire de la Cour de la Fonde), avec l'aide de six assesseurs (quatre «Syriens», deux Latins).

Sous la domination vénitienne, la Cour des Bourgeois se mua en cour du Vicomte de Nicosie, cour qui jouait le rôle de cour de première instance pour le ressort territorial de la Vicomté, c'est-à-dire pour Nicosie et trois lieues à l'entour. Présidant la Cour avec deux assesseurs, le Vicomte était élu par le peuple, parmi les bourgeois notoires, indifféremment grecs ou latins. Si les

4 p. 105-106.

5 p. 272-273.

6 p. 216-217, p. 383.

7 p. 215-216.

8 p. 382.

¹ Compte rendu, par Charles DALLI, dans *Journal of Mediterranean Studies*, vol. 13, n°2, p. 315-320, de Nicholas COUREAS (traduction du grec, introduction, commentaires et notes, *The Assises of the Lusignan Kingdom of Cyprus*, Cyprus, Research Centre, Texts and Studies in the History of Cyprus, XII, Nicosie, 2002.

² p. 105.

³ p. 272.

causes requérant la peine de mort devaient être déferées aux Recteurs, gouverneurs de l'île, élus à Venise, pour deux ans, par le Grand Conseil, les cas concernant les douaires et les dits foncières relevaient, en première instance, de sa compétence¹. Quant à la Cour de la Fonde, ou Cour du *Raïs* (ce dernier devait être un bourgeois notoire), elle concernait toujours les indigènes, mais, comme on l'a vu, en exceptant les Grecs. Etienne de Lusignan en donne une présentation précise: «Il y avait un autre Juge, élu par les Recteurs, lequel décidait des choses civiles en la première instance sur toutes les nations des Arméniens, Coptes, Maronites, Ibères² et autres semblables, excepté les Grecs et Latins, dont les causes relevaient d'abord du Vicomte, puis étaient déferées aux Recteurs. Et ce juge en langue syriaque s'appelait Raïs³».

La mention d'Arméniens, susceptibles d'être des marchands et des artisans, dans la version grecque du *Livre des Assises des Bourgeois*, confirme, pour Chypre, le rôle que leur reconnaissait déjà la version en ancien français, près de deux siècles auparavant, pour le royaume latin de Jérusalem. A la différence de l'historiographie syriaque jacobite, très attentive aux marchands et aux artisans relevant de cette confession, l'historiographie arménienne de la

période n'est attentive qu'à la défense de la chrétienté, aux exploits des nobles et aux vertus des prélats. Ce sont les données épigraphiques de Grande Arménie qui nous révèlent le rôle des *metzatoun* (ceux de «grande maison»), constructeurs d'églises ou de chapelles, particulièrement au XIII^e siècle, à la faveur du vaste réseau eurasien jalonnant l'Empire mongol⁴. L'activité des marchands n'est qu'entrevue, et cela, par le biais des traités passés, au tournant du XIII^e siècle, entre les souverains arméniens et les sultans du Caire⁵. Les marchands arméniens sont donc le plus souvent identifiés, en dehors de la Grande Arménie et de l'Arménie cilicienne, dans les sources juridiques (*Livre des Assises de Jérusalem*) et diplomatiques (actes de donation, de vente) du Levant latin. Les marchands arméniens des Balkans byzantins sont mentionnés dans les sources historiographiques relatives à l'expédition normande contre Thessalonique en 1185, et à la croisade de Frédéric Barberousse, en 1189-1190. Plus près de Chypre, ils sont actifs en Crète vénitienne. Les Arméniens sont bien différenciés des autres chrétiens orientaux, souvent appelés du terme générique de «Suriens». Les sources françaises les qualifient volontiers d'«Ermins». Cette insistance sur les artisans ou les marchands tient au caractère de la source, juridique, à laquelle il est fait référence. Selon Etienne de Lusignan, le monde paysan arménien était encore représenté sous la domination vénitienne: «Ils avaient aussi trois villages, savoir Spa-

¹ Pour tout ceci, cf. George HILL, *A History of Cyprus*, vol. III, *The Frankish Period, 1432-1571*, Cambridge University Press, 1948, p. 767-773.

² C'est-à-dire Géorgiens.

³ *Description*, p. 216. *Raïs* est un mot arabe. Sur cette fonction, voir Jean RICHARD, «La cour des Syriens de Famagouste d'après un texte de 1448», dans *Byzantinische Forschungen* 12, Amsterdam, 1987, p. 383-398, et dans *Croisades et Etats latins d'Orient*, Aldershot, 1992, ch. XVII.

⁴ Հայ ժողովրդի պատմություն, t. III, Erevan, 1976, p. 586-587 (avec l'exemple d'Awédents Sahmadin, maître d'Ochakan et de Yérévan).

⁵ Victor LANGLOIS, *Trésor des Chartes d'Arménie*, Venise-Saint-Lazare, 1863.

thaticq [Spathariko], Platanes [Platani], près de Chitrie sur les montagnes, et Cornochipes [Kornokipos]¹.

2) L'émergence du marchand arménien

a. Camelots et tissus de coton

Il faut d'abord rappeler que, après la chute, en 1291, d'Acre, la dernière place franque sur le littoral syrien, sous les coups des Mamelouks, les royaumes jumeaux de Chypre (1197) et d'Arménie (1198) virent se multiplier, comme plaques tournantes de libre accès, entre l'Asie et l'Europe, les accords commerciaux: la Cilicie – avec Ayas/Lajazzo, mais surtout Chypre – avec Famagouste, mieux située géographiquement, malgré sa situation insulaire, qui la protégeait par ailleurs des attaques des Egyptiens – reçurent, plus largement qu'auparavant, les marchands occidentaux². En quelques années, les plus importantes places de commerce de l'époque – Venise, Pise, Gênes, Barcelone, avaient achevé de transférer leurs colonies de Syrie en Chypre³. Outre les traditionnels produits de l'Asie, le commerce concernait aussi la production chypriote: les camelots, les brocards, les «draps d'or de Cypre», mais aussi le sel et le sucre.

¹ Description de toute l'île de Chypre, p. 72. Cf. Louis de Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous la dynastie des Lusignans*, t. I, p. 106.

² Cf. Catherine OTTEN-FROUX, «Les relations économiques entre Chypre et le royaume arménien de Cilicie d'après les actes notariés (1270-1320)», dans *Byzance et l'Arménie. Histoire et tradition*, Paris, 1988, p. 157-179, Nicholas COUREAS, «Economy», dans A. NIKOLAOU-KONNARI et Chris SCHNABEL, *Cyprus*, passim.

³ Wilhelm HEYD, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age*, t. II, Leipzig, 1886, p. 7.

Parmi les plus importants propriétaires fonciers, on peut citer la famille vénitienne des Cornaro dont l'alliance matrimoniale avec les Lusignans allait favoriser le passage de l'île sous la domination de la Sérénissime⁴. Prospère et protégée, Chypre enflammait les convoitises: Jacques II mit fin (6 janvier 1464), certes, à la domination génoise (1373-1464) et réunit Famagouste à son royaume; mais il épousa (1472), après des tergiversations, Catherine Cornaro, fille d'un patricien établi dans l'île; celle-ci, rapidement veuve (1473), n'eut pendant seize ans que les apparences du pouvoir. La République vénitienne la contraignit finalement à lui céder un royaume qu'elle dominait, de fait, depuis la mort de Jacques II⁵.

b. Le réseau arménien

Les Arméniens ont positivement intégré leurs activités commerciales à celles des Latins, tant en Romanie génoise (Crimée) que dans l'Empire vénitien (Candie/Crète, Chypre)⁶. L'Arménie était un carrefour naturel de grandes routes, propices au commerce international. Deux de ces routes étant devenues inopérantes à cause de la chute du royaume d'Arménie cilicienne sous les coups des Mamelouks (1375) et de l'Empire grec de Trébizonde sous les coups des Ottomans (1461), mais celle qui passait par le Chirwan et Derbend, vers la Russie, prit leur place⁷. La soie

⁴ Id., *ibid.* p. 9-11.

⁵ Id., *ibid.*, p. 423-424.

⁶ Sur les marchands arméniens, voir Michel BALARD, *Les marchands italiens à Chypre*, Centre de Recherche scientifique, Nicosie, 2007, passim.

⁷ Dickran KOUYMJIAN, ch. IX, «Sous le joug des Turcomans et des Turcs ottomans (XV^e-XVI^e siècle)», dans G. DEDEYAN (dir.), *Histoire du peuple arménien*, Toulouse, 2007, p. 394.

iranienne dont le transit était jusque là assuré par les Turcs, les Russes et les marchands arméniens, devint presque une exclusivité arménienne au cours du XVI^e siècle; au début du XVII^e siècle, le souverain séfévide de Perse, Shâh Abbâs, assura aux Arméniens le quasi-monopole de ce commerce¹. Au XVII^e siècle, les habitants arméniens d'Arménie aussi bien occidentale (Erzindjan, Baghêch) qu'orientale (Djougha, Nakhidchawan), voire de Cappadoce (Sébastaste, Césarée) développèrent ces activités grâce aux contacts établis avec les communautés arméniennes de Crimée, de Pologne, d'Italie, communautés auxquelles il faut ajouter, au cours du XVI^e siècle, celles de Russie, des Balkans, de Syrie (Alep), de l'Inde². Ces marchands de la province sont déjà appelés *khodja* dans les sources du XV^e siècle, plus tard leurs émules des grandes villes sont plutôt qualifiés de *tchelebi*: les uns et les autres vont grossir les rangs des communautés marchandes de la Diaspora³.

L'établissement, temporaire ou définitif, d'Arméniens à Venise, l'un des principaux centres du commerce du Levant, est un indice précieux du développement du négoce arménien. Si les Arméniens ont leur propre maison à Venise dès la première moitié du XIII^e siècle, et peut-être (à la même époque?) une modeste église, si l'on trouve encore mentionnée, en 1348, dans un testament, l'église de Saint-Jean-Baptiste

¹ Id., *ibid.*

² Id., *ibid.*

³ Id., *ibid.*

des Frères arméniens⁴, c'est en 1434 que l'on trouve la première mention de la petite église Sainte-Croix – la seule église médiévale arménienne encore ouverte, de nos jours, au rite arménien, dans une rue bientôt appelée *calle dei Armeni*. Cet édifice fut renové et agrandi en 1496, 1510-1520, 1689, années qui coïncident en partie avec la domination vénitienne sur Chypre et sur Candie (1204-1669)⁵. A Venise encore, les Arméniens avaient leur propre cimetière sur l'île San Giorgio: on y a retrouvé, dans l'église Saint-Georges, une pierre tombale de 1570⁶. C'est au XV^e ou au XVI^e siècle que remonte une fresque, maintenant disparue, témoignant des relations privilégiées de Venise avec l'Arménie cilicienne: ornant le couvent des Frères Mineurs, près de l'église Saint-Job (S. Giobbe), elle représentait le roi Hét'oum II (1288-1304, +1308), qui ayant abdiqué, était entré dans un couvent franciscain de Cilicie sous le nom de frère Jean et, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, fut vénéré comme bienheureux dans l'ordre franciscain⁷. A part ce cas précis, qui concerne l'ordre franciscain, l'existence d'édifices religieux témoigne pour les Arméniens, de la nécessité d'une desserte spirituelle et, par là, de l'existence d'une véritable communauté dont la vocation marchande apparaît évidente.

L'importance de l'axe Venise-Chypre pour le négoce arménien est

⁴ Levon B. ZEKIYAN, *Le colonie del Medio Evo in Italia e le relazioni culturali italo-armene*, Venise-Saint-Lazare, p. 1978, p. 886.

⁵ Id., *ibid.*, p. 886-887.

⁶ Id., *ibid.*, p. 888.

⁷ Id., *ibid.* p. 889. On lisait, sous la fresque, l'inscription: *B. IOANNES, Rex Armeniae Seraphicon Habitum Suscepit; Anno 1294.*

mis en évidence par le cas d'un certain Delphinus: ce dernier (dont le nom pourrait suggérer un re-baptême romain), Arménien qui était originaire de Famagouste ou y avait séjourné, est qualifié, dans un privilège accordé par les autorités vénitiennes, en 1398, d'*habitor Venetias*, première étape sur la voie pouvant mener à la citoyenneté vénitienne. Il obtient l'autorisation d'exercer ses activités *de intus et extra*, ce qui lui assure la possibilité de commercer à l'intérieur comme à l'extérieur de Venise: c'est le privilège maximum, réservé aux Vénitiens de souche, et très recherché par les allogènes, puisqu'il ouvre sur le commerce international¹.

c. Des informateurs de la Sérénissime

Chypre, sous domination vénitienne, est le cadre d'un va-et-vient d'Arméniens venant de pays lointains: en 1503, Mourat d'Ancyre (Angora), arrivant de Tabriz, lors d'une déposition faite le 26 août en Chypre, rapporte les combats menés par Châh Ismâîl, fondateur de la dynastie séfévide de Perse (d'origine turcomane et de tendance arménophile) contre Mourat Khan, petit-fils d'Ouzoun Hasan, le plus célèbre chef de la dynastie des Ak Koyounlou ou du Mouton blanc (d'origine turcomane également), qui avait étendu sa domination sur l'Arménie, la Mésopotamie septentrionale et l'Azerbaïdjan, et qui oppri-

mait ses sujets arméniens². Mourat d'Ancyre précisait, à propos de cette bataille (qui, justement, avait eu lieu près de Tabriz) que l'avantage était d'abord resté à Mourat Khan, secondé par un contingent géorgien, mais que, ensuite, il était passé au Séfévide: quoi qu'il en fût, le conflit avait fait, de part et d'autre, 60 ou 70.000 victimes. On apprend également que Mourat d'Ancyre rencontra à Amid une fille d'Ouzoun Hasan, qui, étant chrétienne, se rendait en pèlerinage à Jérusalem, accompagnée par cinq cents personnes, et qu'ils firent route de conserve jusqu'à Alep³.

En 1515, Dawit', évêque arménien en Chypre et bon helléniste, puisque traducteur d'une liturgie de saint Basile en arménien, écrit à un noble vénitien, Donato Leze, jadis conseiller dans l'île et qui résidait alors à Venise (où se trouvait aussi le frère de Dawit'), lui racontant la guerre entre Châh Ismayl et le sultan Sélim Ier, non loin de Khoy ou à Tchaldiran où le premier, n'ayant pas d'armes à feu, avait été vaincu⁴. Un peu plus tard, Dawit', dans une autre lettre, fait savoir au même correspondant, qu'un évêque arménien, venu de la ville de Tchemechkatzak(?), à l'est de l'Asie Mineure et resté deux mois à Chypre, lui a fourni de nombreux renseignements sur les conquêtes du sultan Sélim Ier⁵.

En 1565, une trentaine de marchands arméniens délègue auprès du Conseil des Quarante, à Venise, Sa-

¹ Archivio di Stato, série Privilèges, registre 1, carte 27 verso (renseignement fourni par Brunehilde Imhaus). Plus précisément, un citoyen *de intus et extra* peut occuper des emplois administratifs, commercer à l'intérieur de la cité, naviguer et négocier comme un Vénitien d'origine dans les lieux et comptoirs où s'exerce le commerce vénitien (cf. Brunehilde IMHAUS, *Le minoranze orientali a Venezia, 1300-1510*, Rome, 1997, p. 263).

² Sur tout ceci, cf. KOUYUMJIAN dans DEDÉYAN (dir.), *Histoire du peuple arménien*, Toulouse, 2007, p. 383-385.

³ Ալիշահ, Հայ-Վեդետ, p. 204.

⁴ Id., *ibid.*, p. 205.

⁵ Id., *ibid.*, p. 206.

roukhan, fils de Hakob, pour se plaindre des douaniers de Chypre¹.

3) Prosélytisme latin

a. La position du catholicos de Sis

Le ralliement à la papauté du catholicos de Sis, au concile de Florence, en 1439, ralliement accentué par l'élection d'un autre catholicos en Grande Arménie, à Edjmiatzin, en 1441, avait dû encourager, en Chypre, les bonnes relations arméno-latines. Déjà, en 1399, le roi Janus Ier (1398-1432), relevant le titre en déshérence, comme ses prédécesseurs l'avaient fait pour Jérusalem, s'était fit oindre «roi d'Arménie» des mains de Matt'êos, archevêque arménien de Tarse².

Pendant le concile de Florence, après l'union avec les Grecs proclamée en 1438, l'union avec les Arméniens fut définie, en 1439, par la promulgation du *Decretum pro Armenis* - qui reconnaissait l'autorité du catholicos de Sis sur tous les évêques arméniens, y compris ceux des comptoirs génois de la «Romanie» et ceux du royaume de Pologne - et proclamée à Caffa, en Crimée, en 1440³. C'était le catholicos Kostandin VII de Vahka⁴ (1430-1439) qui avait engagé les négociations pour

l'Union⁵. Son successeur jusqu'en 1441, Grigor IX Mousabékiant, ayant refusé de satisfaire à l'exigence de nombreux évêques, à savoir de s'installer en Grande Arménie, dans l'antique siège d'Edjmiatzin (Vagharchapat), le catholicos élu à Edjmiatzin, Kirakos de Khor Virap (1441-1443), puis son successeur, Grigor X Djalalbékiant (1443-1465), sans se montrer favorables à l'Union, maintenaient néanmoins des contacts avec l'Eglise de Rome⁶. Aux yeux des Latins, le candidat des moines de Grande Arménie était sans doute le plus représentatif, ce qui explique le jugement d'Etienne de Lusignan sur les fidèles arméniens de Chypre, dépendant du catholicos de Cilicie, et jugés hérétiques.

Plus d'un siècle après l'élection de 1441, le catholicos de Sis, Khatchatour II le Musicien (1560-1584), dit aussi d'Oulnia (autre nom de Zeyt'oun, ville forte dans le nord de la Cilicie) - soit en raison de la tradition cilicienne, réactivée par le concile de Florence, soit dans l'espoir d'une croisade occidentale qui libérerait la Cilicie, occupée par les Ottomans depuis le début du XVI^e siècle - se trouvait dans les mêmes dispositions; c'est lui qui, en 1581, en raison de son grand âge, désigna comme coadjuteur et successeur l'évêque Azaria Ier de Djougha (catholicos de Sis de 1584 à 1601), en compagnie duquel, en 1582-1583, il eut, en Cilicie même, des entrevues avec l'évêque latin Leonardo Abel mandaté par le pape Grégoire XIII

¹ Ալիշահ, Հայ-Վեդետ, p. 305. Il semble qu'une erreur typographique ait fait substituer 1665 à 1565, date retenue par Gilles GRIVAUD, «Les minorités orientales à Chypre», p. 46. Ces réclamations ne peuvent se situer, nous semble-t-il, que pendant la domination vénitienne.

² PAGOURAN, *L'île de Chypre*, p. 55, p. 118, MACLER, *Ile de Chypre*, p. 30, p. LVII.

³ Jean RICHARD, *La papauté et les missions d'Orient au Moyen Age, XIII^e-XV^e siècles*, 2^e édition, Rome-Paris, 1998, p. 266.

⁴ Id., *ibid.*, p. 267.

⁵ Id., *ibid.*

⁶ Id., *ibid.*

(1572-1585)¹ connu, par ailleurs, pour la mise en place du calendrier «grégorien» et la mise en œuvre des décrets du concile de Trente: c'est sans doute par l'entremise de l'envoyé pontifical que le catholicos fit parvenir à Grégoire XIII deux lettres dans lesquelles il faisait des concessions, espérant obtenir par ce moyen soit l'aide, soit la médiation du pape pour améliorer la situation des Arméniens de Cilicie, soumis à la domination musulmane². Azaria Ier fut chassé de son siège – qu'il devait reconquérir en 1591, après son long séjour à Constantinople – par son compétiteur Tiratour Ier de Sis, pour avoir poursuivi la correspondance avec Rome et envoyé une délégation au pape³. C'est sous le pontificat de Pie IV (1559-1565) – qui clôtura le concile de Trente – que l'unitaire arménien Julien effectua sa mission à Rome. Notons que, en 1563, arrivèrent à Chypre, les ambassadeurs envoyés à Rome par le catholicos d'Edjmiatzin, à savoir Abgar, son fils Soult'an et le prêtre Têr Aleksandr⁴. Le pape suivant, le Dominicain Pie V (1566-1572), suscita contre l'Em-

pire ottoman la Sainte Ligue, dont les forces remportèrent sur les Turcs la victoire navale de Lépante, au large des côtes grecques (1571).

b. De la bonne coexistence confessionnelle au prosélytisme latin

Les Arméniens de Chypre, si l'on en croit le colophon d'un Յայտնաւորք (Mé-nologe), encore conservé dans l'école arménienne de Nicosie au début du XX^e siècle, semblent avoir été actifs en Chypre au plan religieux; si en croit le scribe: le 16 décembre 1467, sous le pontificat de Stép'annos de Saratzor, catholicos (1460-1475)⁵ résidant à Sis, sous l'épiscopat en Chypre, à Nicosie, de Sargis, et sous le règne de Jacques II le Bâtard (1460-1473), celui-là même qui, en 1469 devait épouser la Vénitienne Catherine Cornaro, reine de Chypre *de facto* (1474-1489) et dernier souverain⁶, il y eut une terrible sécheresse qui fit tarir les puits et les fontaines. Après que les Latins eurent en vain, à deux ou trois reprises, fait des prières publiques, les Arméniens leur demandèrent l'autorisation de faire de même: tous, l'évêque Sargis en tête, les prêtres, les moines, les fidèles – hommes, femmes, enfants, vieillards –, mettant leur espérance dans le Christ crucifié et dans «le Saint-Signe des Arméniens» – à savoir sa Croix qui se trouvait dans l'église de Leukosie/Nicosie, s'y rendirent en procession et, de là, emportant avec eux le Saint-Signe, ils sortirent de la ville par la por-

te de l'est, et gagnèrent le monastère des Syriacques jacobites, puis ils revinrent dans la ville en empruntant la porte de l'ouest, par un temps quasi estival. La procession étant arrivée à un endroit où il restait un peu d'eau, on y fit la lecture de l'Evangile et l'on trempa la croix dans l'eau, ce qui déclencha aussitôt une averse, pour la plus grande joie des chrétiens de toute confession¹. On peut penser que l'évêque Sargis était un Arménien qui reconnaissait l'autorité du siège de Rome. Cela avait été le cas de la majorité de la hiérarchie arménienne du royaume cilicien, du moins jusqu'à ce que la politique latinisante du dernier souverain, Léon V de Lusignan, eut suscité, jusqu'au sein du catholicossat lui-même, une vive rancœur².

A la veille de la conquête de Chypre par les Ottomans, la menace de latinisation totale du clergé arménien de Chypre, du moins du point de vue de la juridiction, s'avérait très réelle, comme en témoigne le Dominicain Etienne de Lusignan (1537-1590/5) vicaire titulaire de Limassol après avoir fui l'occupation turque en Italie, puis en France, dans sa *Description de toute l'île de Chypre*, parue à Paris, en 1580. A la fin du XVI^e siècle, Etienne de Lusignan considère les Arméniens comme hérétiques. La période de ralliement majoritaire de l'Eglise arménienne au siège romain avait, en partie, pris fin avec la chute du royaume cilicien. L'auteur nous dé-

peint une situation à risque pour l'identité arménienne. Selon lui, «les Arméniens, qui sont chrétiens hérétiques, ont trois Patriarches hors de l'île de Chypre, et un archevêque en Pologne, lequel ils appellent catholicos»³. Il s'attarde sur les Arméniens de Chypre: «Quant à ceux de Cypre, ils n'ont que deux évêques, l'un à Nicosie, l'autre à Famagouste, lesquels reconnaissent et portaient seulement obéissance à leur patriarche arménien, qui demeurait en Cilicie, l'estimant être le chef de l'Eglise et avoir une même puissance, et être égal au pape de Rome»⁴.

Contemporain d'Etienne de Lusignan, «frère Julien, Arménien de nation, mais de religion latine, religieux de l'ordre de saint Dominique, fut élu par eux évêque»⁵. Il s'agit de l'Arménien (de nom grec) Stavriano, entré au couvent dominicain de Nicosie en 1530⁶. Il y prit le nom de Giulio, élu en 1561, évêque des Arméniens de Nicosie, après être intervenu efficacement à Rome, en 1556 pour que le monastère Սուրբ Սարգիս (Saint-Serge), à Famagouste, fût donné à la communauté arménienne de cette ville⁷. L'évêché de Julien était un vicariat de l'archevêché latin de Nicosie avec juridiction personnelle, et non territoriale. Deux observations sont à faire: d'une part, frère

1 Z. HAROUT'IOUNYAN, «Khatchatour II le Musicien», dans *Encyclopédie soviétique arménienne*, vol. 5, Erevan, 1979, p. 21.

2 Id., *ibid.*

3 Cf. ALICHAN, *Sisouan*, p. 263 qui mentionne la signature de quatre princes de Sis. Le patriarche Maghak'ia ORMANIAN souligne, à propos de l'élection de quatre catholicos originaires d'Oulnia, c'est-à-dire Zeyt'oun, en 1539 et 1560 (cf. ALICHAN, *Sisouan*, p. 250-251, liste des catholicos de Sis entre 440 et 1895), la compétition qu'il y avait entre Sis et Zeyt'oun, où s'étaient repliés les derniers princes arméniens (Ազգապատմութիւն, Բն. Բ, Վերաբեր., Դէրութ, 1960, col. 2259).

4 PAGOURAN, *L'île de Chypre*, p. 119, MACLER, *Ile de Chypre*, p. LVIII. Ces deux auteurs mentionnent à cette date le catholicos Mik'ayêl I de Sébaste (1567-1576) qui fut coadjuteur de Stép'annos V de Salmast (1545-1567) à partir de 1545.

5 Voir liste des catholicos de Sis dans ALICHAN, *Sisouan*, p. 250-251.

6 Count W.-H. RÜDT-COLLENBERG, *The Rupenides, Hethumides and Lusignan. The Structure of the Armeno-Cilician Dynasties*, Bibliothèque de la Fondation Calouste Gulbenkian, Paris, 1963, VII, «The House of the Kings of Cyprus».

1 PAGOURAN, *L'île de Chypre*, p. 56-58, MACLER, *Ile de Chypre*, p. XXXI-XXXII.

2 Cf. François TOURNEBIZE, *Histoire politique et religieuse de l'Arménie*, Paris, 1910, p. 700-727. Claude MUTAFIAN, «Léon V Lusignan. Un preux chevalier et/ou un piètre monarque», dans *Actes du Colloque «Les Lusignans et l'Outre-Mer»*, p. 201-210.

3 Le prélat arménien de cette période Grigor III de Varak (1551-1572), disciple et candidat du catholicos Stép'annos V de Salmast (1641-1552), n'avait (comme ses prédécesseurs) que le titre d'évêque: cf. Marion OLES, *The Armenian Law in the Polish Kingdom (1356-1519)*, Rome, 1966, p. 102.

4 *Description de toute l'île de Chypre*, 2^e édition (introduction de Gilles Grivaud), Nicosie, 2004.

5 Id., *ibid.*

6 GRIVAUD, «Les minorités orientales», p. 46. Voir aussi id., «Nicosie remodelée (1567)», p. 299, n. 79.

7 Id., «Les minorités orientales», p. 46.

Julien pourrait être affilié à l'ordre des frères uniteurs, né à l'initiative de Barthélemy de Bologne, au début du XIV^e siècle; d'autre par, si l'on en croit l'auteur, les Arméniens de Chypre avaient des dispositions unionistes, puisqu'ils semblent se rallier sans hésitation à «frère Julien». La province dominicaine de Terre sainte, étant réduite à ses couvents de Chypre depuis la chute du royaume arménien en 1375, les frères prêcheurs y déployaient sans doute toute leur énergie¹. C'est dans ce contexte que l'Arménien Julien «vint à Rome vers le Pape Pie quatrième par qui il fut reçu avec une grande affection, et confirmé; de retour en Chypre, il fit en sorte que tous les Arméniens ne voulurent plus obéir à leur patriarche, mais reconnurent tous le Pape romain»². Julien osa même réformer certains usages de l'Eglise arménienne relatifs à la fête de Pâques et imposa le mélange de l'eau au vin dans le calice³ (l'usage exclusif du vin apparaissant à l'Eglise romaine comme une marque de monophysisme). On peut se poser la question du degré d'acculturation des Arméniens de Chypre, car «ce Révérendissime, bien qu'il fût Arménien de nation, toutefois il parlait la langue grecque de Chypre, comme sa [langue] naturelle»⁴. Il faut remarquer, à cet égard, que le frère Jacques de Vérone, de l'ordre des Augustins, visitant Famagouste en 1335, présente les Arméniens comme ayant les mêmes offices que l'Eglise romaine, les célébrations étant en langue grecque (ils apparaissent

donc, à cette époque, en communion avec l'Eglise romaine, comme les Géorgiens et les Maronites de Chypre⁵). Etienne de Lusignan accompagna deux fois Julien à Rome: d'abord en 1556, alors que ce dernier était seulement son maître; ensuite, «pour quelques affaires», en 1570 «année en laquelle le Turc mit en son obeissance le royaume de Chypre»⁶. On peut souligner que ces missions coïncident avec le concile de Trente (1545-1563) ou lui sont immédiatement postérieures. C'est à la suite de l'occupation de Chypre par les Ottomans (1570-1571) que le pape confia à Julien l'évêché de Bova, en Calabre, en raison de la présence de fidèles de confession grecque dans cette région⁷.

c. Un témoignage: la réaction du légat catholico-sal en Chypre aux violences des Latins

Le mémorial d'un Յալսմաւոր (mémologue) du XVI^e siècle nous apprend que, face au prosélytisme latin, réactivé par la Sérénissime (ce qui contraste avec une forme de tolérance manifestée, parfois même contre les légats du pape, par les rois Lusignans), et qui put porter atteinte aux droits non seulement des Arméniens, mais aussi des Syriques et des Grecs, il y eut parfois, de la part des Arméniens, de très vives réactions, telle celle du վարդապետ

5 Nicholas COUREAS, «Non-Chalcedonians Christians in Latin Cyprus», p. 355.

6 *ibid.*

7 MACLER, *Ile de Chypre*, p. XXXIII, n°1.

8 PAGOURAN, *L'île de Chypre*, p. 109-110, reproduit dans PAKÉN Ier (GIULESSERIAN) catholicos-coadjuteur de la Grande Maison de Cilicie, Պատմութիւն կաթողիկոսաց Կիլիկիոյ (1441-էն մինչեւ մեր օրերը), 2^e édition, Antélias, Liban, 1990, col. 146-148, traduction dans MACLER, *Ile de Chypre*, p. XLIX-L.

(moine docteur en théologie) Ghoukas (Luc), légat du catholicos Khatchatour II: «Moi, Ghoukas *vardapet*, je fus envoyé à Chypre, nous gagnâmes la capitale Lawk'âcha [Leucosie/Nicosie] sur l'ordre du catholicos Khatchatour, à propos des revenus et des droits du Saint-Siège (de Sis). Ce fut contre mon gré, car j'avais peur de la mer et je craignais le maudit *azg* [nation] des Francs, mangeurs de coquillages et de cadavres. Quand nous prîmes la mer à Tarse, un jour de printemps, sur notre route, un grand *ghaliôn* [galion] vint droit sur nous: l'impitoyable *azg* des Latins maudits s'empara de ce qu'il y avait sur le navire et de ce que nous tenions de notre père et de notre mère, comme livres et autres biens, nous laissant aussi nus qu'au jour de notre naissance. Que Dieu détruise leur royaume le plus tôt possible! Que ceux qui verront cela et le liront disent: «Amen!» Et que cela soit! Nous allâmes à Canamella». Quand la malheureuse délégation, ayant quitté Canamella, un port situé au nord-est du golfe d'Alexandrette, non loin du port cilicien de Payas, eut gagné Karpas (pointe du cap Saint-André, à Chypre), elle fut secourue: «Le prêtre béni de Dieu Têr Step'annos, nous habilla et couvrit notre nudité, conformément à la parole de l'Evangile: 'J'étais nu, et vous m'avez habillé'. Ceci fut écrit au mois de juillet, un lundi, jour du jeûne de Lousaworitch [l'Illuminateur, c'est-à-dire saint Grégoire], à la porte de [l'église de Dieu]».

Ce colophon est antérieur à la conquête ottomane (1570-1571), puisqu'il y est fait allusion à la domination franque, et postérieur à 1551, puisqu'il y est fait allusion à un catholicos de Sis du nom de Khatchatour, qui peut être soit

Khatchatour Ier Tchorik (1551-1560), soit Khatchatour II le Musicien (1560-1584)¹. Les tensions que ce mémorial reflète nous inciteraient à rapprocher le plus possible ces événements de la conquête de Chypre par les Ottomans, en 1570, et donc à les situer dans les dix premières années du pontificat de Khatchatour II. On peut, à la suite de Théophilus Mogabgag², se poser quelques questions à propos du voyage du *vardapet* Ghoukas à Chypre, et d'abord si le galion qui attaqua le navire de Ghoukas appartenait à la flotte vénitienne ou était un navire maltais (?) ayant jeté l'ancre dans un port chypriote; quoi qu'il en soit, c'était un gros navire de commerce, en usage, entre autres, chez les Vénitiens et qui, de prime abord, ne devait pas susciter d'inquiétude; il faut encore se demander pourquoi Ghoukas se rendit directement à Nicosie, la capitale de l'île, et non à Famagouste, capitale du district du même nom, et siège du Contrôleur de la navigation pour l'île, dont dépendait le Cap Saint-André (secteur du Karpas), où avait abordé le légat catholico-sal; la communauté arménienne de Famagouste, dont Ghoukas aurait pu espérer la contribution financière, avait-elle disparu ou était-elle réduite à rien? Famagouste, au début des années cinquante du XVI^e siècle, avait vu améliorer son rôle stratégique après la visite de l'ingénieur militaire San Michele: les autorités vénitiennes craignaient peut-être que Ghoukas donnât, à son retour, des informations «sensi-

1 Jean RICHARD, *La papauté*, p. 265.

2 Etienne de Lusignan, *Description*, p. 72.

3 *Id.*, *ibid.*

4 *Id.*, *ibid.*

1 Sur la date, cf. PAGOURAN, *L'île de Chypre*, p. 110, note.

2 *Supplementary Excerpts on Cyprus*, Nicosie, 1941-1945, p. 161-162, où l'on trouve une traduction anglaise du colophon de Ghoukas (passage signalé par Laurent Fenoy).

bles» aux autorités turques. Le fait que les remparts de Nicosie eussent été reconstruits en 1567-1568 sous la direction de Giulio Savorgnan¹, serait un argument pour situer la visite de Ghoukas non pas sous le pontificat du premier Khatchatour², mais plutôt dans les premières années du second. En tout état de cause, le légat pouvait également avoir choisi son itinéraire de sa propre initiative³.

Les antagonismes religieux auraient probablement été moins accusés avant la domination vénitienne, lorsque les souverains de la dynastie des Lusignans étaient rois titulaires d'Arménie et de Jérusalem, en même temps que rois effectifs de Chypre. La disparition de tout pouvoir proprement franc (voire français), gage séculaire d'un équilibre intercommunautaire, favorisa sans doute les tensions entre les Grecs et les Arméniens, et entre les chrétiens orientaux eux-mêmes, ainsi que l'hostilité générale des autochtones à l'encontre des Vénitiens, qui ne leur faisaient pas toujours confiance pour la défense de Chypre face aux Ottomans⁴. La démarche «uniate» de Julien ne pouvait que mécontenter le siège catholico-sal de Sis, pourtant ouvert au dialogue avec Rome.

¹ Gilles GRIVAUD, "Nicosie remodelée (1567)", p. 281-306.

² Malgré MOGABGAB, p. 162.

³ Id., *ibid.*

⁴ Benjamin ARBEL, «Entre mythe et histoire: la légende noire de la domination vénitienne à Chypre», dans Paolo ODERICO (dir.), *Matériaux pour une histoire de Chypre (IV^e-XX^e siècle), Etudes balkaniques, Cahiers Pierre Belon*, 5, Paris, 1998, p. 81-105, donne, *passim*, des arguments pour réviser cette opinion.

Ayant perdu la plus grande partie de ses fidèles au profit du siège d'Edjmiatzin, à la suite de l'élection de 1441, n'ayant, depuis, d'autorité effective que sur une partie du Levant, redevable de multiples impôts aux émirs turcs de la région, le catholicos Khatchatour II ne pouvait que s'inquiéter de voir le Dominicain Julien, Arménien d'obédience latine et de langue grecque, rallier directement la majorité des Arméniens de Chypre au siège romain et détourner ainsi, au profit de la hiérarchie ecclésiastique latine de Chypre, ou plus exactement, à son propre profit, puisque le pape l'avait placé à la tête des Arméniens uniates, les revenus du catholico-sat de Sis. Le témoignage de l'évêque latin de Sidon, Léonardo Arbel, envoyé par le pape Grégoire XIII, pour régler la question de l'union, est capital pour ce qui concerne, non seulement l'héritage historique réuni à Sis (ruines du palais royal, présence de l'ancienne église royale et de l'église patriarcale), mais aussi la restriction de juridiction et la réduction des revenus de ce siège de Sis, qui prendra plus tard le nom de «Catholico-sat de la Grande Maison de Cilicie»: «Les familles soumises à ce patriarcat sont vingt-mille environ et habitent dans les villes, campagnes et châteaux de la Cilicie et de la Syrie [...]. Le patriarche vit d'offrandes et d'aumônes: autrefois, il percevait une redevance par maison chaque année, mais le Turc l'a lui enlevée; pour pouvoir vivre, il va continuellement en tournée par la nation»⁵. Le caractère discriminatoire du jugement d'Etienne de Lusignan sur les Arméniens, jugés

⁵ Cité par Claude MUTAFIAN, *Le royaume arménien de Cilicie*, Paris, 1993, p. 103.

hérétiques, nous amène à souligner que ses deux missions à Rome, avec le Dominicain Julien, se situent, pour la première (1556), pendant le concile de Trente (1545-1563), pour la seconde (1570), quelques années après: ceci peut éclairer la position intransigeante de l'Eglise latine de Chypre.

II) Réactions différenciées des Arméniens vis-à-vis de la conquête ottomane

1) Le sultanat ottoman préféré à l'émirat karâmânide

a. La question du patriarcat arménien. Le ralliement des centres d'autonomie

Pour ce qui concerne les relations initiales des Arméniens avec les autorités ottomanes, les spécialistes actuels de l'histoire de l'Arménie contestent le fait que, en 1461, Mehmet II *Fatih* (le Conquérant) qui, tout jeune sultan, mais véritable génie stratégique, s'était emparé de Constantinople en 1453, ait fait venir, dans la nouvelle capitale de l'Empire ottoman, l'évêque Hovakim de Bursa (la première capitale de la dynastie, en Bithynie) et l'ait nommé patriarche (*patrik*) de tous les Arméniens de l'Empire et de tous les chrétiens non orthodoxes (entre autres des Syriaques jacobites)¹. En réalité, Hovakim ne fut que le prélat des Arméniens de la ville; pour le titulaire de cette charge, l'appellation de patriarche n'est pas attestée avant 1540, et sa juridiction ne s'étendra sur les autres prélats de l'Empire que très graduellement, aux

¹ KOUYMJIAN, ch. IX, dans DEDEYAN (dir.), *Histoire du peuple arménien*, p. 386.

XVII^e et XVIII^e siècles². On réfute également le fait que Mehmet II ait organisé l'immigration dans sa nouvelle capitale d'un grand nombre d'Arméniens des provinces récemment conquises, pour contrebalancer la présence des Grecs: c'est plutôt à partir de la fin du XVII^e siècle que des vagues d'Arméniens, fuyant les zones des combats entre Ottomans et Séfévides, et les désordres occasionnées par la révolte des *Djelali*, aboutirent à Constantinople³. Très tôt, cependant, la contrainte étatique ou l'intérêt personnel amenèrent marchands et artisans arméniens dans ce centre économique exceptionnel qu'était Constantinople⁴. Par ailleurs, il semble que les centres d'autonomie arméniens du Taurus cilicien ou de l'Anti-Taurus – Hadchen, Zeyt'oun, T'omarza –, fortement liés au catholico-sat de Sis (Zeyt'oun, le plus important lieu de repli de l'ancienne noblesse cilicienne, lui fournit des titulaires), reconnurent assez vite l'autorité des sultans ottomans, vainqueurs des émirs de Dhul Kadir, puis de Karâmân, et conquérants de leurs Etats, que leur proximité et les insuffisances de leur appareil administratif rendaient plus menaçants, pour les chefs arméniens, que le gouvernement de Constantinople. Dirigés chacun par quatre familles – qui revendiquaient pour ancêtres l'ancienne noblesse de Cilicie, voire de Grande Arménie –, partagés en quatre quartiers, ces centres d'autonomie, par le biais de leurs *ich-khan* (princes) ou *baron* (calque du titre franc désignant les grands seigneurs de l'époque des Croisades), furent sans

² Id., *ibid.*

³ Id., *ibid.*

⁴ Id., *ibid.*, p. 387.

doute tous reconnus comme villes à privilège par les sultans, même si le fait n'est à peu près établi que pour Zeyt'oun, probablement bénéficiaire, en 1618, d'un *beirat* de la part du sultan Mourad IV¹. Issu de l'émirat turcoman de Karâmân, conquis sur la dynastie turcomande des Karâmanides par les Ottomans, en 1483, le *beglerbegilik* de Karâmân – comprenant la Lycaonie, l'Isaurie, une partie de la Cappadoce², fournit les bases opérationnelles pour la conquête de Chypre par le sultan Sélim II (1566-1574), en 1570-1571. En 1570, un protégé de Sélim II, Lala Mustafâ Pasha, intrigant et remarquable chef militaire, fut nommé *ser-asker* de l'armée destinée à la conquête de Chypre³, tandis que Piyâle Pasha, grand-amiral, tombé en disgrâce sous son beau-père Sélim II⁴, se voyait néan-

moins placé à la tête de la flotte, elle-même suivie par 'Ali Pasha accompagné de troupes et de matériel pour une campagne terrestre⁵. Outre les centres arméniens d'autonomie reconnus par la Sublime Porte, l'on trouvait parfois, sur la côte de Karamanie, des forteresses dont les garnisons étaient chrétiennes.

2) La question des sapeurs arméniens

Après la prise d'assaut de Nicosie par les Turcs (8 septembre 1570), ce fut au tour de Famagouste d'être assiégée. Le 25 avril 1571, un immense système de tranchées fut établi par les soldats turcs avec l'aide forcée des paysans de l'île que l'on avait pu rassembler et, peut-être de 40.000 spécialistes d'origine arménienne⁶. Du moins, l'un des commandants italiens de la garnison de Famagouste, Angelo Gatto, dans son récit chronologique des événements, *Narratione del Capitan Angelo Gatto da Orvieto del successo dell' assedio di Famagosta*, écrit-il «*Lavorandovi giorno e notte con quaranta mila guastatori armeni, con tutti li villani dell'isola, vi lavorava tutto l'essercito dal maggiore al minore*»⁷. Le 30 juillet – l'avant-veille de la capitulation – les *guastatori armeni*, armés de leurs pics, de leurs pioches et de leurs pelles se déchaînent : ils ruinent les batteries, contribuent à l'effondrement des murailles et aplanissent

totalement les voies d'accès pour l'armée ottomane¹. Angelo Gatto mentionne aussi, à propos du «*Numero dell' essercito turchesco*» (après avoir établi un état de l'armée vénitienne, il fait de même pour l'armée turque) : «*Guas-tatori Armeni n°... ..40 mila*»². Selon Angelo Gatto, l'armée turque aurait compté encore 200.000 combattants³. Interrogé ensuite, entre autres, sur les effectifs mis en œuvre pour la prise d'assaut de Famagouste (conquise le 1^{er} août 1571), le commandant en chef, Mustafâ Pasha, dans sa réponse au sultan, fait état de «*cento sessanta mila huomini da combattere e sette mila cavalli e quaranta mila guastatori*»⁴, prenant en compte comme combattants, les hommes de pied, les cavaliers et les «*guastatori armeni*», mais non les *venturieri* (aventuriers), estimés à 10.000 dans le «*Numero dell'essercito turchesco*»⁵.

Il reste à définir la fonction et l'origine de ce corps de 40.000 hommes : en dialecte vénitien, le terme de *guastator* désigne un soldat qui suit l'armée pour aménager les rues, tailler les bois, faire des fortifications⁶; *guastatore*, en italien moderne, équivaut à «sapeur», «mineur». On peut supposer avec vrai-

semblance que ces sapeurs (nous utilisons ce terme dans les diverses acceptions mentionnées) arméniens avaient été recrutés en Caramanie, puisque le *beglerbegilik* de Karâmân comprenait, entre autres, la presque totalité des territoires ayant jadis constitué le royaume d'Arménie, c'est-à-dire de Cilicie, dont la partie septentrionale incluait des centres arméniens d'autonomie qui avaient préféré la domination ottomane à celle des émirats du voisinage. Quant au talent des Arméniens pour la poliorcétique, il est plusieurs fois attesté de manière convaincante : par le rôle d'un ecclésiastique dans la défense de Mantzikert (en Arménie byzantine) contre les Turcs, en 1054, par celui de l'ingénieur militaire Awetik' dans la prise de Tyr par les croisés, en 1124, ou encore par celui de Jean «l'Hermin» (l'Arménien), maître des armements de Saint Louis, lors de la Septième Croisade, sans compter les sapeurs arméniens au service de Nûr al-Dîn, émir d'Alep et de Damas, après le milieu du XII^e siècle⁷.

Il est difficile de déterminer à quel corps on peut rattacher ces *guastatori* : est-ce que ce sont les sapeurs-mineurs (*laghîmdji*) que, entre autres unités spécialisées, Süleyman Ier Kanuni (Soliman le Législateur, alias le Magnifique, 1520-1566) adjoint à l'artillerie (notons que, au début du XVI^e siècle, presque un tiers des canonniers étaient chrétiens)⁸? Ou bien font-ils partie (à

1 Cf. R.H. HEWSEN et Levon B. ZEKIYAN, ch. XI, «Débris de l'indépendance nationale et Diaspora (des origines au XVIII^e siècle)» dans G. DEDEYAN (dir.), *Histoire du peuple arménien*, p. 422-425, et AGHASSI, *Zeitoun depuis les origines jusqu'à l'insurrection de 1895*, Paris, 1897, ch. I à VII. Pour plus d'information, Nicoara BELDICEANU et Irène BELDICEANU-STEINHERR, *Recherches sur la province de Qaraman au XVI^e siècle. Etude et actes*, Leiden, 1968. Sur le peuplement chrétien de la province de Karaman, cf. Irène BELDICEANU-STEINHERR et N. BELDICEANU, *Deux villes de l'Anatolie préottomane: Develi et Qarahisâr d'après des documents inédits*, Paris, p. 35, n.1 (mention de communautés chrétiennes non seulement grecques ou arméniennes, mais aussi turques), et p. 36, n.1 (la forteresse de Develi Qarahisâr, ancienne Kyzistra, confiée, par Byzance, à des chefs grecs, au XI^e siècle, était, au XVI^e siècle, gardée par des chrétiens, peut-être grecs, dispensés du *kharâdj*).

2 H.A. REED, art. «Karâmân», p. 641, F. SÜMER, art. «Karâmân, Oghullari», dans EI 2, t.IV, 1978, p. 643-650.

3 J.-H. KRAMERS, art. «Mustafâ Pasha, Lala», dans EI 2, t.VII, 1993, p. 721-722.

4 F. BABINGER, art. «Piyâle Pasha», dans EI 2, t.VIII, 1995, p. 327.

5 A.H. de GROOT, art. «Kuprus», dans EI 2, t.V, 1986, p. 304.

6 HILL, *A History of Cyprus*, t. III, p. 109.

7 Edition par Maria Perla De Fazi, Istituto di Ricerca delle Fonti per la Storia della Civiltà Marinara Picena, San Benedetto del Tronto, Supplemento di «Cimas», 2005, p. 441. Nous remercions Francesca Fiori, Brunehilde Imhaus et Gilles Grivaud de leur aide pour le repérage et l'interprétation de ce texte (signalé dans Pagouran, *L'île de Chypre*, p. 61, note).

1 Id., *ibid.*, p. 83.

2 Id., *ibid.*, p. 104.

3 Id., *ibid.*

4 Id., *ibid.*, p. 90.

5 Id., *ibid.*, p. 104.

6 Giuseppe BOERIO, *Dizionario del dialetto veneziano*, Venise, 1856, p. 780 (article «vastador», auquel renvoie l'entrée «guastador»). Ces *vastador* ont pour chef le *zapator*, soldat particulièrement adapté aux travaux de fortification (id., *ibid.*, p. 806). Dans leur publication de Pietro VALDERIO, *La guerra di Cipro*, Centre de recherches scientifiques, Nicosie, 1996, Gilles GRIVAUD (p. 128, n. 334) et Nasa PATAPIOU (p. 219) optent pour le sens sapeur.

7 Cf. Gérard DEDEYAN, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés. Etude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, 2 vol., Fondation Calouste Gulbenkian, Lisbonne, 2003, t. 1, p. 462-463, 513, t. 2, p. 861-863.

8 Gilles VEINSTEIN, ch. VI, dans Robert MANTZIAN (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, p. 195.

l'instar des *yaya* et des *müsellem* – ces derniers étant des cavaliers) d'un corps auxiliaire chargé de faciliter la marche de l'armée en assurant des travaux de déblaiement, de terrassement, de charroi?¹ Quant à l'origine confessionnelle et géographique de ces *guastatori armeni*, on peut rappeler que des chefs autonomes chrétiens, du moins avant Süleyman, furent dotés de *timar*² et que des fils de *re'âya* pouvaient être appelés à compléter les effectifs comme volontaires (*gönüllü*)³. On peut enfin noter, à propos de la Caramanie, que l'ancien quartier arménien de Nicosie, appelé *Armenia*, porta sous la domination ottomane, le nom de *Karamanzade Mahaltesi*, «quartier des enfants de Karâmân» en raison de l'installation d'Arméniens venus de Caramanie, voire plus précisément de Cilicie⁴.

3) La réaction des ecclésiastiques arméniens

La malédiction du *vardapet* Ghoukas, dépouillé par des pirates francs, est épidermique. Elle peut, néanmoins, être sous-tendue par l'attitude générale de l'Eglise latine sous domination vénitienne: le Dominicain arménien Julien offre sans doute un exemple extrême du prosélytisme romain. A la manière des thrènes écrits au XII^e siècle par les catholikos Nersês III Chenorhali pour la chute d'Edesse (1144) et Grigor IV Tegha pour celle de Jérusalem (1187), ou encore par Abraham d'Ancyre et Arak'el de Bitlis pour celle de Constan-

tinople (1453)⁵, un certain Nikoghayos d'Istanbul compose un *Voghb Ghebergôzi gerzoyn*, une «Complainte de l'île de Chypre» (le terme de *voghb* étant l'appellation traditionnelle pour ce type de poésie)⁶, autrement intitulée Ողբ առմամբ Կիպրոսի ի թուրքաց, «Complainte sur le prise de Chypre par les Turcs», en 1570⁷. Dans ce poème de quarante-vingt-un vers, articulés en dix-huit quatrains monorimes, suivis de deux strophes, la première de dix vers, la seconde de sept vers, nous trouvons une évocation assez précise de la conquête de Chypre, l'auteur étant relativement bien informé des réalités militaires ottomanes (l'abondance de la terminologie en turc rendant parfois la compréhension du texte difficile) et du déroulement des opérations de siège (peut-être grâce à un témoin oculaire – voire grâce à un acteur, comme Nersês Chenorhali pour Edesse): Nikoghayos, après avoir évoqué la concertation entre Sélim II et ses vizirs – Mustafâ Pasha et Piyâle Pasha – soulignant, pour ce dernier, son alliance familiale avec le sultan et son rôle naval⁸, note la synergie des opérations terrestres et maritimes, le débarquement aux abords de Larnaka – appelée de son nom turc de *Duzla* dans le poème-, puis l'investissement complet de Lëvk'ocha/Leucosie/Nicosie, où se trouvent des *baronayk'* (pluriel de *baron*, «grand sei-

5 Cf. Mgr. Mersrob KRIKORIAN, Werner SEIBT, *Die Eroberung Konstantinopels im Jahr 1453, aus armenischer Sicht*, Vienne, 1981.

6 Publiée par P. Nersês AKINIAN dans la revue *Anahit*, n°5-6, Paris, 1931, p. 69-72 et reproduite par Pag dans *Chypre arménienne*, p. 262-264.

7 «Nikoghayos Stampoltsi», dans Hratchia ADCHARYAN, *Dictionnaire des noms de personne arméniens*, réimpression, Beyrouth, 1972, t. IV, p. 78.

8 P. 69-70.

gneur», calque du terme franc), dont il s'attache à suivre, dans le reste du poème, l'activité défensive; le siège dure, selon lui, quarante jours, les Turcs pénétrant par myriades dans la ville un samedi, à l'aube, par cinq brèches, à la suite d'importants tirs d'artillerie; des unités spécialisées luttent vainement pour les Francs, en raison de l'écrasante supériorité numérique des Ottomans¹. Cinq strophes sont consacrées aux malheurs des Eglises: entrée brutale de l'ennemi dans les édifices religieux, destruction des évangiles et des croix, massacre des prêtres, des moines, des ermites, des diacres, pillage des vêtements sacerdotaux et des instruments du culte, irruption dans les monastères de femmes, dont les plus belles moniales et la mère supérieure sont emmenées captives à Constantinople². L'auteur termine son poème en décrivant de manière pathétique le désarroi des familles disloquées, décimées malgré l'ultime résistance des *tanoutêr* (les chefs de maison), l'effroi des *khatoun* (ce mot turc pourrait être traduit par «matrones»), les enfants et les parents se cherchant les uns les autres³.

Aux yeux de Nikoghayos, la conquête de Chypre par les Turcs est une catastrophe pour toutes les communautés de l'île. Décrivant l'irruption de l'armée ottomane dans la capitale, Nicosie, il écrit:

«Les prêtres et les moines arméniens, grecs⁴ et francs»

«S'exclamèrent mille fois: «Malheur!». A cause des péchés qu'ils commettaient»⁵.

Des colophons de manuscrits arméniens contemporains de la conquête de Chypre par les Ottomans appréhendent aussi cet événement comme une catastrophe: ainsi ce mémorial écrit en l'année 1570, à Jérusalem «aux [monastères des] Saints-Jacques, sous le patriarcat du catholicos Têr Khatchatour [II], sous le règne du sultan Sélim [II]». «Cette année là, Chypre fut enlevée aux Francs, d'innombrables chrétiens périrent victimes, une foule d'entre eux, impossible à dénombrer⁶, furent faits prisonniers [...]. Une partie d'entre eux aboutit en Perse, à Tabriz, sous l'autorité du Châh Tahmasp»⁷. Il est précisé que ces événements se déroulèrent sous la prélature, sur la Ville sainte de Jérusalem, de Têr Andréas, archevêque. Le colophon est écrit par l'évêque Mekhit'ar, dans la forteresse de Balou»⁸.

Un autre colophon, datant de l'hiver 1571-1572, «sous le patriarcat suprême de Têr Khatchatour et sous le patriarcat sur le Saint Siège de Têr Astwatzatour et de Têr Andréas» (nous traduisons ainsi, les termes, successivement employés, de հայրապետութիւն, proprement arménien, s'appliquant au catholicossat de Sis, et պատրիարքութիւն, calque du grec, désignant le siège de Jérusalem, suffragant du premier), envisage l'ensemble de la conquête, également de manière catastrophique: «Soyez indul-

5 P. 71.

6 Babken Ier (Giulesserian, catholicos coadjuteur, Պատմութիւն կաթողիկոսաց Կիլիկիոյ (1441-էն մինչեւ մեր օրերը), col. 145.

7 Col. 145 – 146.

8 Col. 14

1 Id., *ibid.*, p. 201-202.

2 Id., *ibid.*, p. 199.

3 Id., *ibid.*, p. 201-202.

4 PAGOURAN, *L'île de Chypre*, p. 51, n.2, MACLER, *Île de Chypre*, p. 28, n. 1.

1 P. 70-71.

2 P. 71.

3 P. 72.

4 C'est le terme *Horom* («Romain», c'est-à-dire «Byzantin» ou «Grec») qui est utilisé.

gents pour la grossièreté de mon écrit et de mon enluminure: nous avons fait à la mesure de nos possibilités, car nous écrivîmes dans l'amertume de notre cœur, en cette période amère où nous fûmes opprimés par les païens: en effet, les Turcs s'emparèrent de Chypre et massacrèrent une foule d'habitants, faisant prisonniers les gens, s'emparant de la Croix et de l'Evangile; ils commirent d'innombrables crimes que nous ne pouvons consigner par écrit»¹.

Les diverses «chroniques mineures» rassemblées par Vazken Hakobyan mentionnent de manière très laconique la conquête de Chypre, ajoutant parfois une précision intéressante. C'est le cas pour la *Chronique* de l'Anonyme de Sébaste (Sivas, dans le nord de la Cappadoce), écrite à la fin du XVI^e siècle: «En l'année 1571, après deux ans de siège, ils [les Ottomans] s'emparèrent de l'île de Chypre. Ils emmenèrent 10.000 prisonniers et massacrèrent beaucoup de gens»².

Au XVII^e siècle, Vardan de Baghêch (Bitlis, vers la rive sud-ouest du lac de Van) donne l'impression de faire référence au rôle des Juifs. Plaçant l'avènement du sultan Sélim en 1567 et datant la conquête de Chypre la même année, il rapporte la rumeur attribuant à Sélim des origines juives: «Ce dernier, disent certains, était le fils d'une Juive: en effet, son père étant resté sans enfant, sa mère [putative] enfanta une fille, tandis qu'une femme juive avait [de Soliman] un fils; la souveraine persuada la Juive, en la dotant de trésors, d'échanger sa fille contre le fils de cette

dernière, que l'on nomma Sélim»³. On pense spontanément à l'odyssée du Juif Joseph Nasi qui, à cette époque, transféra le centre de ses affaires à Constantinople, restant en relation avec sa famille de Venise, néophyte et implantant un réseau commercial et industriel avec les Juifs de l'Empire ottoman. Devenu le plus grand financier du sultan, il fut l'ennemi de Venise, étant investi du duché de Naxos et étant considéré comme l'un des intigateurs de la conquête de Chypre sur Venise⁴.

Les flux diasporiques du XVII^e siècle atteignent aussi bien Chypre que la Perse. Le chah de Perse Abbas le Grand (1587-1629), de la dynastie des Séfévides, au terme de guerres incessantes, put, lors du traité de 1620, soustraire l'Arménie orientale aux Ottomans. En 1605, devant la supériorité numérique des armées du sultan Ahmet Ier (1603-1617), il avait fait évacuer les Arméniens de la région de Djougha vers la Perse, au prix de souffrances inouïes et de pertes humaines considérables. Les survivants furent installés dans un faubourg d'Ispahan, la nouvelle capitale persane, faubourg nommé *Nor* [Nouvelle] *Djougha*, où ils furent gratifiés de nombreux privilèges⁵. Le *vardapet* Arak'el de Tabriz (vers 1590-1670), membre de la Congrégation d'Edjmiatzin, qui visita, comme délégué catholicossal (en vue de la collecte de fonds), le Proche-Orient méditerranéen, l'Arménie occidentale et même la Grèce, se fait l'écho, dans son *Livre des histoires*, portant

³ Id., *ibid.*, vol. 2, Erevan, 1956, p. 334.

⁴ Frederic C. LANE, *Venise, une république maritime*, Paris, 1985, p. 403-404.

⁵ Sur tout ceci, cf. Kévork J. BASMADJIAN, *Histoire moderne des Arméniens*, Paris, 1917, p. 22-24.

principalement sur le XVII^e siècle, des guerres turco-persanes, des désordres engendrés par les hordes des *Djelali* et de l'émigration des Arméniens¹. Décivant la dispersion de «toute la nation» des Arméniens sous le règne de Châh Abbas, conséquence, selon lui, de leurs divisions politiques, de leur aveuglement moral et, à plus court terme, d'une récente grande famine et des attaques des *Djelali*, Arak'el souligne qu'ils se dispersèrent ça et là dans tous les pays, à Chypre, à Constantinople et dans les villes des alentours, en Roumélie, en Moldavie, dans le pays des Hongrois, dans l'île [sic] de Caffa, sur les rivages du Pont», sans compter la Transcaucasie et la Perse septentrionale².

Dans un chapitre suivant, l'auteur fait écho à la conquête de Chypre par Sélim II: «En 1570, le sultan Sélim envoya des troupes nombreuses contre l'île de Chypre et s'en empara au bout de deux ans siège, massacrant de nombreux chrétiens»³. Une tradition veut que, localement, les Arméniens aient favorisé les opérations de l'armée ottomane et que, en conséquence, l'archevêque latin de Nicosie ait prononcé contre eux un anathème selon lequel leur nombre ne dépassât pas dorénavant quarante maisons⁴.

¹ Article «Առաքել Դարժեցի», dans Քրիստոնեայ Հայաստան. *Encyclopédie* (en arménien), p. 76-77. Cf. aussi H. THOROSSIAN, *Histoire de la littérature arménienne*, Paris, 1951, p. 205-206.

² Առաքել Դարժեցի, Գիրք պատմութեանց, աշխատասիրութեանք Լ. Ա. Խանլարեանի, p. 147. Certains noms géographiques ont été identifiés avec l'aide d'Azat Bozoyan.

³ *Ibid.*, p. 429.

⁴ PAGOURAN, *L'île de Chypre*, p. 61. L'auteur, qui souligne l'hostilité des Grecs aussi bien que des Arméniens à la domination vénitienne, avoue ne trouver une quelconque référence à cette attitude

III) Au lendemain de la conquête ottomane : attitude positive des nouvelles autorités

1) La restitution d'édifices religieux

Mentionnant «plusieurs églises cathédrales» à Nicosie, Etienne de Lusignan précise: «Celle des Arméniens s'appelle Sainte Croix»⁵. Il s'agit d'une église appelée «La Chartreuse» ou encore l'«église des Arméniens» (pour les Arméniens, *Sourb Astwazatzin*, «Sainte-Mère de Dieu», plus souvent Sainte-Croix), édifice gothique du XIV^e siècle, intégré à un monastère du quartier *Karamanzade* (le quartier arménien près de l'église de la porte de Paphos), l'ensemble étant placé sous le vocable de Notre-Dame de Tortose, comme cela a été démontré, et non sous celui de Notre-Dame de Tyr⁶.

chez aucun historien connu. D'une manière plus générale, sur la «légende noire» qui s'est formée sur l'attitude des autochtones face à la conquête ottomane, voir Benjamin ARBEL, «Résistance ou collaboration? Les chypriotes sous la domination vénitienne», dans Michel BALARD (dir.), *Etat et colonisation au Moyen Age*, Lyon, 1989, p. 131-143, et Gilles GRIVAUD, «Une société en guerre: Chypre face la conquête ottomane (à paraître).

⁵ Etienne de Lusignan, *Description*, p. 8, cité par Brunehilde Imhaus: «Un monastère féminin de Nicosie: Notre-Dame de Tortose», dans Michel BALARD, Benjamin Z. KEDAR, Jonathan RILEY-SMITH (dir.), *Dei gesta per Francos. Etudes sur les croisades dédiées à Jean Richard*, Aldershot, 2001, p. 389-390. Voir aussi Jean RICHARD, «Notre-Dame de Nicosie. Un but de pèlerinage», dans J. HERRIN, M. MULLETT, C. OTTEN-FROUX (dir.), *Mosaic. Festschrift for A-H-S. Megaw*, British School at Athens, *Studies* 8, Londres, 2001, p. 135-138.

⁶ Id., *ibid.*, p. 390-391. Voir aussi Brunehilde IMHAUS, *Lacrimae cypriae. Les larmes de Chypre. Recueil des inscriptions lapidaires pour la plupart funéraires de la période franque et vénitienne de l'île de Chypre*, Département des Antiquités, 2 vol., Nicosie, 2004, vol. 1, p. 62 et F. 126.

¹ *Ibid.*

² Վ. Յակոբեան, Մանր ժամանակագրութիւններ, XIII^e-XVIII^e դդ., vol. 1, Erevan, 1951, p. 172.

On trouve sous le porche de l'église trois dalles tumulaires latines et trois autres, arméniennes, et dans le porche, l'enfeu de l'abbesse Echive de Dampierre, seul exemple de tombeau médiéval latin de Chypre conservé in situ¹. La chronique de Francesco Amadi mentionne «madame Sur Fimia, sua ameda, che era monacha de la Nostra Donna mazore di Hierusalem, che si dice in Cypro Nostra Dame de Sur, et era gia signora del Saeto»². Il s'agit de Fimi ou Euphémie, fille du roi d'Arménie, Hét'oum Ier et veuve de Julien, seigneur de Sidon (+ 1275). Un an avant sa mort, en 1308, Fimi aurait été non seulement nonne, mais abbesse de ce monastère³.

La même église conservait la pierre tumulaire de Jean de Tabarie (+ 1402), dont l'épithaphe mentionne la charge de «Maurechau dou royaume de Ermenie», sous Jacques Ier, dont l'écu, différemment interprété, pourrait comporter «un fasce accompagnées de l'aïp [première lettre de l'alphabet arménien], symbole de la Trinité»⁴.

L'église principale de la communauté arménienne de Nicosie, Sourb Astwatzatzin, fut rendue aux Arméniens dès 1570 (donc avant même la conquête définitive de Chypre en 1571, ce qui suggère qu'il y eut des tractations entre les Arméniens et les autorités ottomanes), par un firman octroyé par

Sélim II et adressé à Muzaffar, beylerbey de Chypre, «écrit à la Mi-Zilidjé 1570». Il est dit, dans ce texte, que des Arméniens ont informé les autorités de Constantinople que l'église de Tardous, à Nicosie, où se trouve un dépôt de sel, leur a appartenu. Il faut donc, après avoir vérifié les droits de propriété et déblayé l'église, restituer celle-ci aux Arméniens pour qu'ils y exercent leur culte, mais sous réserve qu'ils ne construisent aucun édifice à côté⁵.

Les Grecs, revendiquant aussi la possession de cette église, furent en procès avec les Arméniens pendant plus de soixante-cinq ans. Le moment le plus critique fut, lorsque, en 1614, les autorités ottomanes mirent l'église Sourb Astwatzatzin en adjudication, un tiers étant vendu aux Grecs, deux tiers aux Arméniens, qui firent casser ce jugement et purent désormais occuper cette église comme leur propriété légitime, même si les revendications des Grecs persistaient encore vingt et un ans après. Les tentatives postérieures des musulmans pour transformer l'église en mosquée échouèrent, le Mufti de l'époque s'y étant opposé⁶.

Le vardapet puis évêque T'ouma d'Aterpatakan (Azerbaïdjan du Nord-Ouest), autrement appelé T'ouma Nouridjanian de Vanand, visiteur catholico-sal, apporte, sur la date du transfert

de l'église Sourb Astwatzatzin, des Latins aux Arméniens, un témoignage digne de créance. Cet érudit, auteur de nombreux travaux littéraires et artisan de l'établissement de l'imprimerie arménienne en Europe occidentale (peut-être à Amsterdam, où il mourut) fait les observations suivantes dans un colophon – daté de 1668 – d'un Յայտնարք (Ménologe)¹: il a été trouvé par T'ouma dans l'église une croix en marbre portant la date (indiquée de toute évidence, en lettres arméniennes) de 1460 (remarquons que cette croix a pu donner l'un des ses deux noms à l'église arménienne). C'est dans l'Յայտնարք susmentionné que se trouve l'histoire de la sécheresse survenue en 1467 et miraculeusement remplacée par une pluie bienfaisante, obtenue par l'évêque Sargis, prélat arménien de Nicosie, et ses ouailles, en implorant «la Sainte Croix de Celui-ci [le Christ], le Saint Signe des Arméniens miraculeux, qui se trouve à présent dans la ville de Lek'ousia [Leucosie/Nicosie]», croix qui est certainement celle datée de 1460. Il a été également trouvé par T'ouma le début d'un missel déposé par un certain évêque Dawit' en 1504.

Ce faisceau d'indications apporte la preuve, aux yeux de T'ouma, que l'église Sourb Astwatzatzin a appartenu aux Arméniens avant l'arrivée des Ottomans, ceci devant fournir aux ecclésiastiques arméniens qui viendront après lui des arguments imparables face à toute revendication concernant cette église². Elle est également appelée

Sourb Nechan (Saint-Signe, c'est-à-dire Sainte-Croix)³.

Pour ce concerne la datation de l'attribution du monastère de Sourb Makar (Saint Macaire), au nord-est de Nicosie dans la chaîne montagneuse Kyrenia-Karpas⁴, le témoignage d'Etienne de Lusignan, qui évoque la présence des Coptes en Chypre, n'est pas très clair: «Et demeuraient tous en Nicosie, et outre dans les montagnes vers le Septentrion, ils avaient un monastère, nommé Saint-Macaire, près le village de Platane, le quel village appartenait aux Arméniens»⁵. Pagouran⁶, forçant peut-être le sens du texte, et à sa suite Maccler⁷, ont conclu que non seulement le village de Platani, mais aussi le monastère appartenait aux Arméniens.

Sur la foi du mémorial d'un Յայտնարք (Ménologe), mémorial écrit en 1546 et où le prêtre Grigor témoigne que son frère Vanès fut tué en 1512 «dans notre monastère de Kōrnodchibōn», ces mêmes auteurs⁸ ont conclu que, en 1512, ce monastère appar-

XXXVII. Selon George HILL, *A History of Cyprus*, vol. II, Cambridge, p. 2-3, n.6, l'église Sourb Astwatzatzin, bâtiment du XIV^e siècle appartenant aux Arméniens avant la conquête ottomane, fut restituée aux Arméniens par les Turcs, qui l'avaient transformée en dépôt de sel, en raison de leur aide lors de la conquête de Nicosie.

3 Discussion sur l'attribution de Sainte-Croix aux Arméniens, dans GRIVAUD, «Nicosie remodelée (1567)», p. 289.

4 PAGOURAN, *L'île de Chypre*, p. 91, MACLER, *Ile de Chypre*, p. XLII-XLIII. Cf. Kevork K. KESHISHIAN, *Chypre romantique*, 3^e édition, Nicosie, 1981, p. 223-224.

5 *Description*, p. 72.

6 *Ile de Chypre*, p. 94.

7 *Ile de Chypre*, p. XLIV.

8 Respectivement p. 94-95, p. XLIV-XLV. Maccler rectifie à juste titre la date de 1562, donnée par Pagouran, en 1512.

1 Id., *ibid.*, *passim*.

2 *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi* publiées par M. René de MAS LATRIE, Première partie, *Chronique d'Amadi*, Paris, 1891, réédit. *Cronaca di Cipro*, Nicosie, 1999, p. 276.

3 C'est ce qu'affirme PAGOURAN, p. 62, repris par MACLER, p. XXXIV, p. LIV.

4 B. IMHAUS, *Lacrimae cypriae*, vol. I, F. 129, p. 65-66.

5 Texte en osmanli et en caractères arméniens dans PAGOURAN, *L'île de Chypre*, p. 62-63, trad. arm., *ibid.*, p. 63-64, trad. française dans MACLER, *Ile de Chypre*, p. 35. Cf. aussi PAGOURAN, p. 119, MACLER, p. LVIII.

6 Nous suivons ici l'exposé de PAGOURAN, p. 64-65, 67, résumé par MACLER, p. XXXVI. Pagouran donne, p. 65-66, le texte turc – en caractères arméniens – du document cassant le jugement de 1614 et, p. 66-67, sa traduction en arménien.

1 PAGOURAN, p. 68-69 et note, p. 69, p. 119, MACLER, p. XXXVI, p. LVIII.

2 PAGOURAN, *L'île de Chypre*, p. 68-69, résumé dans MACLER, *Ile de Chypre*, p. XXXVI.

tenait aux Arméniens, l'identifiant à *Sourb Makar*, qui, en réalité était proche de Platani, et non de Kornokipos, autre village arménien.

Le même Pagouran susmentionné (ici, sous le pseudonyme de Pag) affirme, à propos de l'histoire de la Sainte-Croix de Chypre, que les participants à la procession «depuis le désert [i.e. monastère], allèrent trouver l'évêque», en l'occurrence Lewon, mentionné en 1425¹. Or l'on sait que les moines de la petite communauté copte (peut-être repliée en Chypre après 1291) sans être forcément les fondateurs de Saint-Macaire, occupent le monastère sous la domination vénitienne, puisque, le 24 mars 1539, le Conseil des Dix de Venise discute de la rente annuelle de blé accordée à Saint-Macaire². Confirmée par deux fois – en 1642 et en 1701 – par le gouvernement ottoman, la possession du monastère par les Arméniens semble un fait bien établi en 1550 et 1560³. Le manuscrit d'un commentaire des *Lettres encycliques* par Sargis Chenorhali, un *vardapet* cilicien du XII^e siècle, longtemps conservé au monastère chypriote de *Sourb Makar*, a été copié, au milieu du XIII^e siècle, sous le règne du roi Het'oum Ier et de la reine

Zapêl, à Dzoraberd⁴, situé en Grande Arménie (sans localisation précise) par les spécialistes arméniens modernes, par le scribe Stép'annos, pour un prêtre homonyme, qui a placé ce manuscrit «au seuil de *Sourb Makar*» (on connaît au moins deux *Makaravank'* célèbres en Grande Arménie). Les Hét'oumiens avaient avec Chypre des liens religieux (séjour de saint Nersès de Lambroun dans le deuxième moitié du XII^e siècle, abbatat de Fimie, fille du roi Hét'oum Ier, à Notre-Dame de Tortose dans la deuxième moitié du XIII^e siècle), matrimoniaux et politiques. Hét'oum Ier se retira dans un monastère, en 1269, sous le nom de Makar. Est-ce là une piste qui suggère plusieurs changements de possesseur pour le monastère chypriote de *Sourb Makar* ?

2) Le rôle militaire des Arméniens

On a parfois écrit que c'était leur attitude favorable vis-à-vis des Ottomans pendant la conquête de Chypre qui avait valu aux Arméniens d'assurer la garde de la Porte de Paphos, à Nicosie. En réalité, en raison de la présence arménienne, le quartier de la ville proche de cette porte était appelé *Armenia*⁵. Il est vraisemblable que, tout naturellement en raison de leur proximité, les Arméniens aient assumé cette charge de gardien sous le règne des Lusignans (la garde était attachée au quartier du pa-

lais royal)¹ et pendant la domination vénitienne. Lorsque, en 1457, les soldats de Jacques II de Lusignan marchèrent sur Nicosie, ils lancèrent leur première attaque contre la «Porte des Arméniens» que défendaient précisément les Arméniens: ceux-ci, en raison de la multitude des ennemis, furent obligés de s'incliner². Il apparaît normal que, n'étant pas suspects de trahison, ils aient continué à garder la Porte de Paphos sous la domination ottomane. Ladite porte fut alors appelée, en turc, *Ermeni Kapusu*, «la Porte des Arméniens». Le quartier prend alors le nom de *mahalle-i-Ermeniyan*³. Il y avait également un canon célèbre, appelé, en turc, *Ermeni Topu*, «le canon des Arméniens», qui fut transporté à Constantinople en 1878⁴. A l'époque de la sédition grecque (1606), les Turcs, selon Grigor de Daranaghi (présenté ci-dessous), confièrent «la grande ville» - d'après le contexte, Paphos - aux Arméniens⁵, ce qu'il répète peu après de manière explicite: «Lorsqu'ils [les Turcs] partirent en guerre, ils confièrent la grande ville aux Arméniens, auxquels ils donnèrent l'ordre de revêtir une armure complète et de déambuler sur les murailles de cette ville, ce qu'ils firent. Voilà pourquoi les Turcs du pays tiennent en grand honneur l'*azg* des Arméniens qui se trouve là, les traitant à égalité avec eux-même jusqu'à présent»⁶.

3) Le respect du pacte par les Arméniens

Nous conservons un précieux témoignage sur l'état d'esprit des Arméniens de Chypre, dans le premier tiers du XVII^e siècle, grâce à la substantielle et intéressante chronique de Grigor de Daranaghi (1576-1643). Ce dernier, ayant plus ou moins mené une existence de moine gyrovague tant en Arménie occidentale qu'en Arménie orientale, en raison des incertitudes de cette époque (marquée entre autres par les ravages des *Djelali*), reçoit, alors qu'il était jeune prêtre, le grade de *vardapet*, à la veille de son pèlerinage à Jérusalem, où il retourne à deux reprises⁷. Il est ensuite installé à Constantinople pour la desserte spirituelle des réfugiés d'Anatolie. Après avoir été consacré évêque de Rodosto (1609-1643), vers la rive occidentale des Dardanelles, il accomplit de nombreuses visites pastorales⁸. C'est pendant la dernière année de son séjour à Jérusalem, en 1606, qu'il recueille des informations sur la révolte des Grecs de Chypre, la même année.

C'est dans la partie de la chronique qui lui est contemporaine (1595-1634) et où il mêle les événements de son temps à des données autobiographiques, que l'on trouve la relation des événements de 1606⁹: Grigor *vardapet* rappelle ceci: alors que, cette même an-

¹ PAG, *Chypre arménienne. La colonie arménienne et Sourb Makar* (en arménien), Antélias-Liban, 1936, p. 148.

² Brunehilde IMHAUS, «Le monastère de Saint-Macaire en Chypre», dans Isabelle AUGÉ et Gérard DEDEYAN (dir.), *L'Eglise arménienne entre Grecs et Latins (fin XI^e siècle – milieu XV^e siècle)*, Actes du Congrès international (Montpel-lier, 12-13 juin 2007) (à paraître). Cf. aussi, Archives de Venise, Registre 'Comuni', filza 25, n. 114 (référence fournie par B. Imhaus).

³ Id., *ibid.*

⁴ Voir le colophon de manuscrit chez le P. Nersès AKINIAN, *Catalogue des manuscrits arméniens de Nicosie, en Chypre* (en arménien), Vienne, 1961, p. 44-45.

⁵ Jean RICHARD, «Les Arméniens dans les Etats latins d'Orient», dans Barouyr MOURADYAN (dir.), *L'Arménie chrétienne* (arm. et autres langues), Yérévan, 2001, p. 172.

¹ GRIVAUD, «Les minorités orientales à Chypre», p. 47.

² PAGOURAN, p. 56, MACLER, p. XXXI, p. LVII.

³ GRIVAUD, «Les minorités orientales à Chypre», p. 47.

⁴ PAGOURAN, p. 61, MACLER, p. XXXIV.

⁵ *Chronique*, p. 100, p. 26.

⁶ *Ibid.*, p. 100, p. 26-27.

⁷ Mgr. Նորայր Պողոսեան, Հայ գրողներ, Jérusalem, 1971, p. 516-517.

⁸ Id., *ibid.*

⁹ Id., *ibid.* Les premières pages de la chronique (p. 3-13) offrent un bref résumé d'informations se rapportant aux années 1018-1539. Dans la dernière partie (p. 281-288), l'auteur évoque les questions relatives aux catholicossats d'Edjmiatzin et de Sis et présente (pour les années 1590-1640) les plus remarquables ecclésiastiques de son temps.

née 1606, il se trouvait dans la Ville sainte, les Grecs de Chypre effectuèrent une mobilisation armée de gens issus des couches populaires: ils voulaient se révolter contre les Turcs, sans chef, ni prince, à la seule instigation d'un moine, faux médecin et faux prophète, qui trompa tous les Grecs en leur racontant que, versé dans les Saintes Ecritures, il avait été averti par le Seigneur, lors d'une apparition, qu'un terme était mis à la domination des Turcs, dont la puissance déclinerait tandis que les Grecs se renforceraient. Il invitait finalement les Grecs à se joindre à lui pour une révolte générale visant à exterminer les Turcs et à les chasser du pays et put rassembler ainsi une armée de 80.000 hommes du peuple¹. Pendant leur mobilisation, ils rencontrèrent un boucher, «personnage réputé et en vue», originaire de la contrée de Césarée (Kayseri), qui habitait alors à Chypre dans la «résidence princière» de Constantin/Leucosie/Nicosie; comme il en était parti avec sa femme et ses fils et qu'il parcourait les villages à la recherche d'animaux de boucherie, il tomba entre leurs mains. Les Grecs intimèrent alors à leur prisonnier l'ordre de se joindre à eux pour «saigner» les Turcs, sous la menace de le tuer cruellement, de mener à leur perte ses fils et sa femme et d'effacer toute trace de son nom dans le pays². La réponse du boucher arménien est révélatrice d'attitudes différentes face à la domination ottomane, en fonc-

tion de l'appartenance communautaire; elle peut manifester également des tensions entre les Eglises grecque et arménienne, sur des questions de doctrine ou de propriété ecclésiastique; elle reflète aussi une certaine mentalité arménienne depuis la conquête arabe, respectueuse du *bakhd* (du latin *pactum*) établi avec l'autorité musulmane: «Dieu me garde de commettre ce méfait; c'est en étrangers et en proscrits que nous sommes venus habiter ce pays avec mes compatriotes³; nous ne sommes pas en mesure de réaliser ce que vous voulez m'imposer: en effet, nous redoutons terriblement la colère des Turcs, car, lorsqu'ils apprendront qu' [à travers moi] l'*azg* des Arméniens est vos côtés, à cause de moi précisément, ils passeront au fil de l'épée tout notre *azg*, qui est dans l'épreuve et dans la peine, ils emmèneront en captivité ceux qui resteront, s'emparant de nos femmes et de nos fils pour qu'ils les servent comme esclaves⁴. Mais, surtout, il y a entre nous un contrat et un serment écrit stipulant que nous ne lèverons pas la main ni ne prendrons l'épée contre eux⁵. Enragés par cette réponse négative, les Grecs se précipitèrent sur l'Arménien, le frappant sans pitié à plusieurs reprises; alors qu'il était vivant, ils lui ouvrirent le ventre sur l'ordre de leur chef, et en ayant retiré ses intestins, son foie et son cœur, ils les coupèrent en morceaux, et s'en repurent pour calmer leur fureur, tandis qu'ils jetaient son corps au fourneau⁶. Le *vardapet* Grigor conclut, donnant

1 Գրիգոր Դարանաղի, Ժամանակագրություն, (Grigor de Daranaghi, *Chronique*, édit. Sérob Vartabed Nechanian), Jérusalem, 1915, p. 98, trad. (résumé) en arménien occidental par Pag (PAGOURAN), *Chypre arménienne. La colonie arménienne et Saint-Makar*, Antélias-Liban, 1936, p. 24-25.

2 Id., *ibid.*, p. 98-99, p. 25.

3 Id., *ibid.*, p. 9, p. 25.

4 Id., *ibid.*

5 Id., *ibid.*

6 Id., *ibid.*

assurément une connotation religieuse au terme *մահապալկություն*, «martyre», puis-qu'il qualifie le boucher de *երազնի*, «bienheureux»¹: «Et c'est par un tel martyr qu'ils mirent fin aux jours de ce bienheureux». Le conflit interconfessionnel est évident dans la suite de la chronique: «Et sa femme s'étant convertie à leur foi, par peur d'eux [des Grecs], avec ses enfants, ils l'habillèrent avec des vêtements de leurs femmes et ils changèrent de même l'accoutrement des enfants; puis ils les enfermèrent dans une église de Paphos, en attendant qu'eux-mêmes revinsent de la guerre»².

Selon Grigor *vardapet*, le gouverneur turc de l'île, Khosrov Pasha, marcha sur les insurgés avec la totalité de ses troupes et des cadres militaires. Etant tombés à l'improviste sur «la horde de manants grecs», les Turcs, si l'on en croit le chroniqueur, en tuèrent 40.000 et, pour les survivants qui s'étaient réfugiés dans les bois, ils les amenèrent à négocier en répartissant sur eux le *kharâdj* qu'auraient dû acquitter les 40.000 victimes et qui se perpétua du vivant du chroniqueur³. Grigor dit par deux fois, et à quelques lignes d'intervalles, que, au moment de partir en campagne, les Turcs confièrent «la grande ville» aux Arméniens. Il s'agit sans doute du même fait, mais présenté de manière plus explicite la seconde fois: «Lorsqu'ils [les Turcs] partirent en guerre, ils confièrent la grande ville aux Arméniens, auxquels ils donnèrent l'ordre de revêtir une armure complète et de déambuler sur les murailles de la ville,

ce qu'ils firent. Voilà pourquoi les Turcs du pays tiennent en grand honneur l'*azg* des Arméniens qui se trouve là, les traitant à égalité avec eux-mêmes jusqu'à présent»⁴. Le pacha, à son retour, étant passé par le village où était retenue la famille du boucher, et la femme de ce dernier s'étant manifestée en entendant les clameurs de l'armée turque, les captifs furent tirés de l'église où ils étaient retenus et, après avoir suscité la compassion des Turcs par le récit de leur drame, ils furent conduits auprès de leurs compatriotes et de leurs familles⁵.

Conclusion

Ainsi, de la fin du XV^e au début du XVII^e siècle, la présence des Arméniens en Chypre est très perceptible. Encore un demi-siècle après la chute du royaume d'Arménie cilicienne (1375), le royaume de Chypre sous la dynastie des Lusignans – qui ont hérité du titre de «roi d'Arménie» et sont sacrés comme tels – sert de refuge aux vestiges de la noblesse arménienne. Les négociants arméniens – dont on peut déceler l'existence dans le *Livre des Assises des Bourgeois* – émergent de façon spectaculaire, dans la rencontre avec leurs homologues vénitiens: présents en Chypre, mais également dans le reste de l'Empire vénitien, à commencer par Venise, les Arméniens ont d'abord développé un large réseau dans le Proche et le Moyen-Orient, et jouent le rôle d'informateurs sur les événements de la région, en particulier sur les guerres turco-persanes. Le catholicos de Sis, qui entretient de bonnes relations avec la

1 Id., *ibid.*

2 Id., *ibid.*

3 Id., *ibid.*, p. 100, p. 26.

4 Id., *ibid.*, p. 100, p. 26-27.

5 Id., *ibid.*, p. 100, p. 26.

papauté romaine, voit d'un mauvais œil le prosélytisme latin lui enlever en partie ses fidèles de l'île de Chypre, d'autant plus que, depuis 1441, les chrétiens de Grande Arménie sont sous la juridiction du catholicos installé à Edjmiatzin. Les Arméniens de Chypre semblent s'être accommodés de l'établissement de la domination ottomane, mais rien ne prouve qu'ils ont aidé les conquérants. Les sapeurs arméniens sont recrutés par les autorités turques dans l'Empire ottoman, plus précisément en Caramanie, tout comme les contingents serbes qui avaient combattu, en 1402, à Angora, avaient été recrutés dans leur pays. On peut affirmer, en se fondant sur les chroniques arméniennes et les colophons de manuscrits arméniens, que, si les réactions arméniennes locales, à la veille de la conquête, ont pu être hostiles aux Latins, voire aux Grecs, l'occupation de Chypre par les Ottomans est considérée, dans un cercle arménien plus large, comme un malheur pour la chré-

tienté (à l'instar de la chute d'Edesse et de Jérusalem au XII^e siècle, de Constantinople au XV^e). Les tensions intercommunautaires apparues sous la domination vénitienne sont peut-être entretenues par les Turcs: ceci explique les disputes entre Arméniens et Grecs autour de la possession des églises et les différences de position lors de certaines révoltes. Après la conquête ottomane, c'est le rôle stratégique de Chypre en Méditerranée orientale, plus que son rôle économique, qui est mis en évidence. Le nombre des Arméniens diminue, leur rôle s'estompe, même si le monastère de *Sourb-Makar* est un foyer culturel important en même temps qu'un lieu de pèlerinage, visité, par exemple, en 1695, par le catholicos de Sis, Grigor II d'Adana (1680-1693?), accompagné de Hovnan *vardapet* et du diacre Mekhit'ar de Sébaste, futur fondateur de la Congrégation des Mekhitaristes, installée à Venise en 1715, et artisan d'une puissante renaissance culturelle dans le monde arménien.

ՀԻՒՍԻՍԱՐԵԻԵԼԵԱՆ ԱՅՍՐԿՈՎԿԱՍԸ ՌՈՒՍ-ԻՐԱՆԱԿԱՆ ԵՒ ՌՈՒՍ-ԹՈՒՐԿԱԿԱՆ ՔԱՂԱՔԱԿԱՆՈՒԹԵԱՆ ՀԱՄԱՏԵՔՍՏՈՒՄ (ԺԸ. ԴԱՐԻ 50-80-ԱԿԱՆ ԹԹ.)

Գոհար Մխիթարեան

Այսրկովկասի, մասնաւորապէս՝ նրա Հիւսիսարեւելեան հատուածի քաղաքական պատմութեան համար ԺԸ. դ. երրորդ քառորդն ունեցել է ճակատագրական նշանակութիւն: Նադիր շահի մահից յետոյ (1747 թ.) «խռովեալ Պարսկաստանում իւրաքանչիւրոյ աշխարհայ մարդպանք եւ գաւառակալք ինքնագլուխ միապետէին, որք յորջորջէին խան, սուլթան, բէկ եւ այլոց»¹: Իրավիճակը փոքր-ինչ կայունանում է, երբ «1760 թ. ... Զենդ Քեարիմ-խանն (Քարիմ-խան)² ուժեղացաւ ... [եւ] աղուան Ազատ-խանին քշեց»³, իսկ 1763 թ. ողջ Իրանը միաւորեց մէկ պետութեան կազմի մէջ (բացառութեամբ Խորասանի): Սակայն Իրանում իշխանութեան համար մղուող պայքարից յաղթանակով դուրս եկած (1763 թ.)⁴ Քերիմ խան Զենդի իշխանութիւնը Կուրից հիւսիս ձեւական բնոյթ էր կրում⁵ պարարտ հող նախապատրաստելով թուրքական ագրեսիայի համար⁶:

Սանկտ Պետերբուրգում խիստ անհանգստանում էին ստեղծուած իրավիճակի պատճառով՝ վախենալով ռուսական սահմանների վրայ թուրք-իրանական հնարաւոր ագրեսիայից: Ռուսական դեսպան իշխան Գոլիցինն Իրանից հաղորդում էր, որ, հաշուի առնելով երկրի ներսում ծայր առած քառսը, դէպքերի նման զարգացումը գրեթէ բացառուում է⁷: Միւս կողմից՝ Օսմանեան կայսրութիւնը փորձելու էր ստեղծուած իրավիճակից օգտուել ու տիրել նախկին իրանական տարածքներին՝ վտանգաւոր հարեւան դառնալով Ռուսաստանի համար: Ռուսական կողմի մտաւախութիւններն անհիմն չէին, քանի որ Իրանը քաղաքական այն ուժն էր, ում յաջողուել էր ԺԸ.-ԺԸ. դ. ընթացքում կասեցնել օսմանեան ագրեսիայի տարածումը Կովկասի, Կենտրոնական Ասիայի, Աֆղանստանի, Հնդկաստանի ուղղութեամբ, ինչպէս նաեւ՝ դէպի հարաւ՝ Պարսից ծոց⁸: Իրանում ծայր առած խառնակ ժամանակներից ի վեր Ռուսաստանը գրեթէ չէր արձագանքում Քարթլիի թագաւոր Թէյմուրազ Բ-ի օգնութեան խնդրանքներին: Արեւելեան Վրաստանին որեւէ ակտիւ օգնութեան ցուցաբերումը կը նշանակէր յարաբերութիւնների վատթարացում Օսմանեան կայսրութեան հետ: Աւելին, 1752 թ. ապրիլին Օսմանեան կայսրութիւնում գտնուող ռուս ռեզիդենտ Ա. Մ. Օբրեզկո-

1 ՄՄ, թղթ. 18, վաւ. 195, էջ 16:

2 Իշխանավարել է Իրանում 1750-1779 թթ. (W. S. Haas, *Iran*, N. Y., Columbia Univ. Press., 1946, p. 29; R. N. Frye, *Iran*, London, 1960, p. 62):

3 Լ. Մելիքսեթ-Յեկ, Վրաց աղբիւրները Հայաստանի եւ հայերի մասին, հտ. Գ, Եր., 1955, էջ 176:

4 Н. И. Пигулевская и др., *История Ирана с древнейших времен до конца XVIII века*, Л., 1958, с. 328. Բացառութեամբ Խորասանի, ուր հաստատուել էր Նադիր շահի թոռը՝ Շահրուհը, մինչեւ 1796 թ. (*Cambridge history of Iran*, vol. 7, Cambridge University Press, 1991, p. 65).

5 J. P. Perry, *Karim Khan Zand*, London, 2006, p. 95-96.

6 Հ. Գաբրիէլ Վ. Այվազովսքի, Պատմութիւն օսմանեան պետութեան, հտ. Բ, Վենետիկ, 1841, էջ 426:

7 С. Соловьев, *История России с древнейших времен*, кн. 5., т. XXI-XXV, СПб., 1896, с. 492.

8 Վ. Բալթորդեան, Օսմանեան կայսրութեան պատմութիւն, Եր., 2011, էջ 342: